



Nomination du Commissaire aux comptes

Rapport du Directeur général

1. Conformément à l'article 14.1 du Règlement financier,¹ l'Assemblée de la Santé nomme un Commissaire aux comptes, qui est « le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire ayant un titre ou un statut équivalent) d'un Membre ». Leur mandat est de quatre ans, couvrant deux exercices budgétaires, et peut être renouvelé une fois pour un mandat supplémentaire de quatre ans.
2. Les États Membres se rappellent certainement qu'en mai 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a nommé, par sa résolution WHA72.11, le titulaire de la charge de Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour la période de quatre ans allant de 2020 à 2023. Une nouvelle nomination est donc nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2024.
3. Depuis la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, une pratique a été instaurée selon laquelle les États Membres présentent des candidatures au poste de Commissaire aux comptes, à l'invitation du Directeur général. L'Assemblée de la Santé, à l'instar des organes directeurs d'autres organisations du système des Nations Unies, procède à une sélection au scrutin secret, comme pour toute élection en vertu des articles 80 et 81 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. Telle a été la pratique suivie lors des Soixante-Quatrième, Soixante-Huitième et Soixante-Douzième Assemblées mondiales de la Santé.
4. Conformément à la pratique visée au paragraphe 3 et suivie dans d'autres organisations du système des Nations Unies, les États Membres ont été invités, dans la lettre circulaire C.L.41.2022 (annexe 1), datée du 27 septembre 2022, à présenter un candidat dont ils souhaiteraient voir la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé envisager la nomination comme Commissaire aux comptes de l'OMS pour la période allant de 2024 à 2027. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 24 novembre 2022.
5. Les Gouvernements de **l'Égypte, de l'Inde, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie** ont envoyé des candidatures dans les délais impartis. Les annexes 2 à 5 comprennent les candidatures reçues conformément aux conditions énoncées dans la lettre circulaire du 27 septembre 2022. Selon les instructions figurant dans la lettre circulaire, chaque candidature ne devait pas dépasser 3500 mots. Toutes les candidatures dépassant cette limite ont été tronquées. Toutes les candidatures reçues étaient en anglais. Après application des limites de mots susmentionnées, les textes des candidatures reçues en anglais ont été traduits dans chacune des autres langues officielles. Les textes en version anglaise sont présentés exactement tels qu'ils sont parvenus, tandis que les traductions ont été effectuées de manière

¹ *Documents fondamentaux*, 49^e éd. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020, p.135-145.

à refléter exactement le texte original tel qu'il a été reçu. Des copies des candidatures complètes de ces quatre États Membres sont disponibles sur demande dans la langue originale dans laquelle elles ont été présentées. Le tableau récapitulatif des candidatures indiquant les honoraires demandés pour la vérification des comptes figure à l'annexe 6.

6. Conformément à son mandat révisé, tel qu'il a été adopté par le Conseil exécutif à sa cent cinquantième session,¹ le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a été prié par le Directeur général d'examiner les candidatures reçues et de donner des conseils à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sur la nomination du Commissaire aux comptes. Ces conseils figurent à l'annexe 7.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Étant donné que quatre propositions de candidature au poste de Commissaire aux comptes sont parvenues dans les délais impartis, la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé souhaitera peut-être procéder de la même manière qu'elle l'a fait ces dernières années, à savoir inviter les représentants des États Membres concernés à présenter une synthèse de leur proposition devant l'Assemblée de la Santé pour aider à la décision de sélection, puis de choisir le Commissaire aux comptes au scrutin secret. Une fois la sélection achevée, l'Assemblée de la Santé peut souhaiter examiner le projet de résolution ci-après :

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé,

1. DÉCIDE que [titre exact à insérer] de [nom de l'État Membre à insérer] est nommé Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, pour une période de quatre ans, de 2024 à 2027, et qu'il devra effectuer ses vérifications de comptes conformément aux principes énoncés à l'article XIV et à l'appendice du Règlement financier, étant entendu que, s'il y a lieu, il pourra désigner un représentant chargé de le suppléer en son absence.

[le cas échéant]

2. EXPRIME ses remerciements au Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde pour les services qu'il a rendus à l'Organisation lors de la vérification des comptes pendant la période de quatre ans allant de 2020 à 2023.

¹ Décision EB150(16) (2022).

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Annexe 1 Note verbale : Lettre circulaire C.L.41.2022 et pièces jointes	4
Annexe I Extrait du Règlement financier	7
Appendice Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé	8
Annexe II Commissaires aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé de 1948 à 2023	11
Annexe III Nomination du Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé : informations générales.....	12
Annexe 2 Égypte.....	15
Annexe 3 Inde	28
Annexe 4 Kenya.....	48
Annexe 5 République-Unie de Tanzanie	60
Annexe 6 Tableau récapitulatif des candidatures indiquant les honoraires demandés pour la vérification des comptes	72
Annexe 7 Conseils du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au sujet des candidatures.....	73

ANNEXE 1

NOTE VERBALE

Réf. : C.L.41.2022

Nomination du Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour les exercices allant de 2024 à 2027

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de rappeler qu'en mai 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a nommé, par sa résolution WHA72.11, le titulaire de la charge de Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour la période de quatre ans allant de 2020 à 2023. Conformément au paragraphe 14.1 du Règlement financier de l'OMS, son mandat est de quatre ans, couvrant deux exercices budgétaires, et peut être renouvelé une fois pour un mandat supplémentaire de quatre ans.

En conséquence, et conformément au paragraphe 14.1 du Règlement financier de l'OMS, la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé devra, en mai 2023, nommer un Commissaire aux comptes, qui sera le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire ayant un titre ou un statut équivalent) d'un État Membre, pour la période allant de 2024 à 2027. La présente note verbale a pour objectif de préparer la nomination du Commissaire aux comptes en invitant tous les États Membres à proposer des candidatures.

L'Organisation a donc l'honneur d'inviter les États Membres à présenter un candidat remplissant les conditions prévues au paragraphe 14.1 du Règlement financier de l'OMS dont ils souhaiteraient voir l'Assemblée mondiale de la Santé envisager la nomination comme Commissaire aux comptes de l'OMS pour la période allant de 2024 à 2027. Le texte intégral de l'article XIV du Règlement financier et le mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de l'OMS sont joints à l'annexe I de la présente note. L'annexe II contient la liste des titulaires de la charge de Commissaire aux comptes de l'OMS entre 1948 et 2023, et l'annexe III d'autres informations générales sur les opérations financières de l'OMS et les liens vers les rapports financiers pertinents de 2021.

Dans ce contexte, l'OMS établit des états financiers annuels conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et à l'article 13.2 du Règlement financier. Le respect des exigences des normes IPSAS signifiera, entre autres, la réalisation de vérifications annuelles des états financiers de l'Organisation, ainsi que des vérifications distinctes des entités non consolidées et des partenariats administrés mais non contrôlés par l'OMS (voir le paragraphe 2.3 de l'annexe III ci-jointe).

Si un État Membre souhaite proposer un candidat, le nom de ce candidat et la documentation à l'appui de la candidature devront parvenir à l'Organisation au plus tard le 24 novembre 2022, 23 h 59, heure de l'Europe centrale, pour qu'il puisse être présenté à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023.

La candidature ne doit pas dépasser 3500 mots au total et doit inclure ou refléter les informations suivantes concernant le Commissaire aux comptes proposé :

- 1) Indépendance – autonomie démontrée à l'égard des autres institutions du gouvernement, intégrité, objectivité dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, capacité à déterminer lui-même la portée de la vérification et la mesure dans laquelle le Commissaire aux comptes se contente de s'appuyer sur le travail de vérification interne à l'appui de son travail de vérification afin d'optimiser l'utilisation de ressources limitées en matière d'audit ;
- 2) Qualifications et compétences du personnel – éventail de qualifications et d'aptitudes professionnelles, ainsi que taille et expérience de l'équipe du Commissaire aux comptes ; appartenance à des organismes comptables ou de vérification internationalement reconnus ; description des compétences linguistiques du personnel démontrant la maîtrise d'une ou de plusieurs des six langues officielles de l'Organisation, avec une très bonne connaissance pratique de l'anglais ; description d'un programme de formation professionnelle continue du personnel ; et d'un programme d'amélioration de la qualité ;
- 3) Expérience et capacités – expérience de la vérification au sein des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ; expérience de la vérification auprès de grandes organisations utilisant des progiciels de gestion intégrés (par exemple, Oracle et Workday) ; identification des normes d'audit et de l'éthique régissant leur travail, telles que le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) ou le Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ; expérience de la vérification d'états financiers établis conformément aux normes IPSAS ; et capacité institutionnelle d'entreprendre des vérifications annuelles de l'OMS et des entités non consolidées ;
- 4) Stratégie en matière de dotation en personnel – curriculum vitae succinct du Commissaire aux comptes désigné (ou de l'agent titulaire d'un titre ou d'un statut équivalent) et du directeur principal désigné pour les vérifications à l'OMS ; stratégies de dotation en personnel pour assurer la continuité de l'équipe du Commissaire aux comptes au cours de la période de vérification des comptes proposée de quatre ans ; et plan visant à assurer une représentation équilibrée et diversifiée selon le genre au sein de l'équipe, dans la mesure du possible ;
- 5) Approche et stratégie de vérification – plans de travail complets pour assurer une couverture adéquate en matière de vérification de toutes les ressources de l'OMS, ainsi qu'un exemple de plan de vérification (y compris les missions) ; exécution des vérifications financières et de la conformité, ainsi que vérifications de l'optimisation des ressources ;

- 6) Coût – montant compétitif des honoraires demandés, toutes charges incluses, pour la réalisation de la vérification extérieure des comptes chaque année de 2024 à 2027 **(à résumer sur une seule page)**. Ce montant inclura toutes les dépenses de secrétariat et autres services auxiliaires, et tous les frais de voyage et les indemnités de subsistance des collaborateurs du Commissaire aux comptes. Les frais de voyage devront couvrir les déplacements prévus entre le pays où réside le candidat et Genève et les autres bureaux de l'Organisation si le Commissaire aux comptes juge nécessaire de s'y rendre aux fins de son travail de vérification, ainsi que les frais de traduction requis, le cas échéant, par l'équipe du Commissaire aux comptes pendant ses missions. Le coût de la vérification pour les entités non consolidées (paragraphe 2.3 de l'annexe III ci-jointe) devra être présenté séparément ; et
- 7) Transition – une indication de la nature, de la portée et des délais des demandes d'information, l'accès aux documents d'audit du Commissaire aux comptes sortant, et une attestation garantissant la coopération du Commissaire désigné, une fois son mandat accompli, pour répondre aux demandes similaires d'information formulées par le Commissaire aux comptes entrant ;

Le Secrétariat se chargera de faire traduire dans les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), la candidature et la documentation à l'appui de celle-ci (sous réserve du respect de la limite susmentionnée de 3500 mots), qui seront soumis à l'Assemblée mondiale de la Santé.

La candidature et la documentation à l'appui de celle-ci doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse Comptroller@who.int et soumises sous forme de fichiers PDF et Word.

Conformément à son mandat révisé, tel qu'il a été adopté par le Conseil exécutif à sa cent cinquantième session, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a été prié par le Directeur général d'examiner les candidatures reçues en vue de donner des conseils à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sur la nomination du Commissaire aux comptes.¹ Ces conseils figureront dans le rapport du Directeur général à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sur la nomination du Commissaire aux comptes.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa haute considération.

Genève, le 27 septembre 2022

¹ Décision EB150(16).

C.L.41.2022

ANNEXE I

EXTRAIT DU RÈGLEMENT FINANCIER**Article XIV – Vérification extérieure**

14.1 Un ou plusieurs Commissaires aux comptes, dont chacun est le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire ayant un titre ou un statut équivalent) d'un Membre, sont nommés par l'Assemblée de la Santé. Leur mandat est de quatre ans, couvrant deux exercices budgétaires, et peut être renouvelé une fois pour un mandat supplémentaire de quatre ans. Le ou les Commissaires désignés ne peuvent être révoqués que par décision de l'Assemblée de la Santé.

14.2 Sous réserve d'une directive spéciale de l'Assemblée de la Santé, chaque vérification par le ou les Commissaires aux comptes s'effectue selon les normes usuelles généralement acceptées en la matière et conformément au mandat additionnel énoncé dans l'appendice au présent Règlement.

14.3 Le ou les Commissaires aux comptes peuvent formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et, en général, l'administration et la gestion de l'Organisation.

14.4 Le ou les Commissaires aux comptes sont complètement indépendants et sont seuls responsables de la conduite du travail de vérification et, sauf dans les cas autorisés par l'article 14.7 ci-dessous, de tout examen local ou spécial.

14.5 L'Assemblée de la Santé peut demander au(x) Commissaire(s) aux comptes de procéder à certains examens spécifiques et de déposer des rapports distincts sur leurs résultats.

14.6 Le Directeur général fournit au(x) Commissaire(s) aux comptes toutes les facilités nécessaires pour effectuer la vérification.

14.7 Pour procéder à un examen local ou spécial ou pour réaliser des économies sur les frais de vérification, le ou les Commissaires aux comptes peuvent faire appel aux services du vérificateur général des comptes (ou du fonctionnaire de titre équivalent) d'un pays quelconque, ou aux services d'experts comptables agréés de réputation établie ou de toute autre personne ou firme qui, de l'avis du ou des Commissaires aux comptes, possède les qualifications techniques voulues.

14.8 Le ou les Commissaires aux comptes établissent un rapport sur la vérification des états financiers annuels établis par le Directeur général conformément à l'article XIII. Il(s) consigne(nt) dans ce rapport les renseignements jugés nécessaires sur les questions visées au paragraphe 14.3 et dans le mandat additionnel.

14.9 Le ou les rapports du ou des Commissaires aux comptes ainsi que les états financiers vérifiés sont transmis par l'intermédiaire du Conseil exécutif à l'Assemblée de la Santé au plus tard le 1^{er} mai qui suit la fin de l'année à laquelle les comptes définitifs se rapportent. Le Conseil exécutif examine les états financiers annuels et le ou les rapports de vérification des comptes et les transmet à l'Assemblée de la Santé en y joignant les observations qu'il juge souhaitables.

C.L.41.2022

APPENDICE

**MANDAT ADDITIONNEL POUR LA VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES
COMPTES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**

1. Le ou les Commissaires aux comptes vérifient les comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, y compris les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux, comme ils le jugent nécessaire pour s'assurer :
 - a) que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation ;
 - b) que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables ;
 - c) que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés ;
 - d) que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard aux garanties que l'on en attend ;
 - e) que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'ils jugent satisfaisantes.
2. Le ou les Commissaires aux comptes sont seuls juges pour accepter en tout ou en partie les attestations et justifications fournies par le Secrétariat et peuvent, s'ils l'estiment opportun, procéder à l'examen et à la vérification détaillés de toute pièce comptable relative soit aux opérations financières, soit aux fournitures et au matériel.
3. Le ou les Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs ont librement accès, à tout moment approprié, à tous les livres, écritures et documents comptables dont ils estiment avoir besoin pour effectuer la vérification. Les renseignements considérés comme couverts par le secret professionnel, mais dont le Secrétariat convient qu'ils sont nécessaires pour la vérification, et les renseignements considérés comme confidentiels sont mis à la disposition du ou des Commissaires aux comptes s'ils en font la demande. Le ou les Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs respectent le caractère secret ou confidentiel de tout renseignement ainsi désigné qui a été mis à leur disposition et ils n'en font usage que pour ce qui touche directement à l'exécution des opérations de vérification. Le ou les Commissaires aux comptes peuvent appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé sur tout refus de communiquer des renseignements considérés comme couverts par le secret professionnel dont ils estiment avoir besoin pour effectuer la vérification.
4. Le ou les Commissaires aux comptes n'ont pas qualité pour rejeter telle ou telle rubrique des comptes, mais ils appellent l'attention du Directeur général sur toute opération dont la régularité ou l'opportunité leur paraît discutable, pour que le Directeur général prenne les mesures voulues. Toute objection soulevée au cours de la vérification des comptes à l'encontre d'une telle opération ou de toutes autres opérations doit être immédiatement signalée au Directeur général.
5. Le ou les Commissaires aux comptes expriment une opinion sur les états financiers de l'Organisation et la signent. L'opinion comprend les éléments fondamentaux ci-après :
 - a) l'identification des états financiers vérifiés ;

- b) une référence à la responsabilité de la direction de l'entité et à la responsabilité du ou des Commissaires aux comptes ;
 - c) une référence aux normes de vérification des comptes suivies ;
 - d) une description du travail accompli ;
 - e) une expression de l'opinion sur les états financiers précisant :
 - i) si les états financiers présentent équitablement la situation financière à l'expiration de l'exercice considéré et les résultats des opérations effectuées pendant l'exercice ;
 - ii) si les états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables stipulées ;
 - iii) si les politiques comptables ont été appliquées sur une base correspondant à celle de l'exercice précédent ;
 - f) une expression de l'opinion quant à la conformité des opérations effectuées avec le Règlement financier et les autorisations des organes délibérants ;
 - g) la date de l'opinion ;
 - h) le nom et la fonction du ou des Commissaires aux comptes ;
 - i) le lieu où le rapport a été signé ;
 - j) au besoin, une référence au rapport du ou des Commissaires aux comptes sur les états financiers.
6. Dans leur rapport à l'Assemblée de la Santé sur les opérations financières pendant l'exercice considéré, le ou les Commissaires aux comptes mentionnent :
- a) la nature et l'étendue de la vérification à laquelle ils ont procédé ;
 - b) les éléments qui ont un lien avec la complétude ou l'exactitude des comptes, y compris, le cas échéant :
 - i) les renseignements nécessaires à l'interprétation correcte des comptes ;
 - ii) toute somme qui aurait dû être perçue, mais qui n'a pas été passée en compte ;
 - iii) toute somme qui a fait l'objet d'un engagement de dépense régulier ou conditionnel et qui n'a pas été comptabilisée ou dont il n'a pas été tenu compte dans les états financiers ;
 - iv) les dépenses à l'appui desquelles il n'est pas produit de pièces justificatives suffisantes ;
 - v) une indication de la tenue en bonne et due forme des livres de comptes ; il y a lieu de relever les cas où la présentation des états financiers s'écarte quant au fond d'une application constante des principes comptables généralement acceptés ;

- c) les autres questions sur lesquelles il y a lieu d'appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé, par exemple :
- i) les cas de fraude ou de présomption de fraude ;
 - ii) le gaspillage ou l'utilisation irrégulière de fonds ou d'autres avoirs de l'Organisation (quand bien même les comptes relatifs à l'opération effectuée seraient en règle) ;
 - iii) les dépenses risquant d'entraîner ultérieurement des frais considérables pour l'Organisation ;
 - iv) tout vice, général ou particulier, du système de contrôle des recettes et des dépenses, ou des fournitures et du matériel ;
 - v) les dépenses non conformes aux intentions de l'Assemblée de la Santé, compte tenu des virements dûment autorisés à l'intérieur du budget ;
 - vi) les dépassements de crédits, compte tenu des modifications résultant de virements dûment autorisés à l'intérieur du budget ;
 - vii) les dépenses non conformes aux autorisations qui les régissent ;
- d) l'exactitude ou l'inexactitude des comptes relatifs aux fournitures et au matériel, établie d'après l'inventaire et l'examen des livres.

En outre, le rapport peut faire état :

- e) d'opérations qui ont été comptabilisées au cours d'un exercice antérieur et au sujet desquelles des renseignements nouveaux ont été obtenus, ou d'opérations qui doivent être faites au cours d'un exercice ultérieur et au sujet desquelles il semble souhaitable d'informer l'Assemblée de la Santé par avance.

7. Le ou les Commissaires aux comptes peuvent présenter à l'Assemblée de la Santé ou au Directeur général toutes observations relatives aux constatations qu'ils ont faites en raison de la vérification, ainsi que tout commentaire qu'ils jugent approprié au sujet du rapport financier.

8. Chaque fois que l'étendue de la vérification est restreinte ou que les justifications sont insuffisantes, le ou les Commissaires aux comptes doivent le mentionner dans leur opinion et leur rapport, en précisant dans leur rapport les raisons de leurs observations ainsi que les conséquences qui en résultent pour la situation financière et les opérations financières comptabilisées.

9. Le ou les Commissaires aux comptes ne doivent en aucun cas faire figurer de critiques dans leur rapport sans donner d'abord au Directeur général une possibilité adéquate de leur fournir des explications sur le point litigieux.

10. Le ou les Commissaires aux comptes ne sont pas tenus de faire état d'une question quelconque évoquée plus haut qui est jugée sans importance.

C.L.41.2022

ANNEXE II

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE 1948 À 2023**

Période	Nombre d'années	Nom	Nationalité
1.9.1948 au 31.12.1966	18	M. Uno Brunskog	Suédoise
1.1.1967 au 31.12.1973	7	M. Lars Breie	Norvégienne
1.1.1974 au 31.12.1977	4	M. Lars Lindmark	Suédoise
1.1.1978 au 31.12.1981	4	Sir Douglas Henley	Britannique
1.1.1982 au 31.12.1995	14	Titulaire de la charge de contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Britannique
1.1.1996 au 31.12.2003	8	Titulaire de la charge de vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud	Sud-africaine
1.1.2004 au 31.12.2011	8	Titulaire de la charge de contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde	Indienne
1.1.2012 au 31.12.2019	8	Titulaire de la charge de président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines	Philippine
1.1.2020 au 31.12.2023	4	Titulaire de la charge de contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde	Indienne

C.L.41.2022

ANNEXE III

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations générales

1. Esprit général de la vérification attendue

L'Organisation mondiale de la Santé souhaite une vérification financière efficace et de haute qualité technique. Celle-ci portera sur des questions importantes de politique et de gestion financières, compte dûment tenu des critères de rentabilité.

2. Nature de la vérification

2.1 On pourra juger de l'ampleur des opérations financières de l'Organisation mondiale de la Santé, et donc de la nature de la vérification, d'après le rapport financier détaillé intitulé « États financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 » disponible sur demande ou sur le site Web de l'Organisation à l'adresse suivante :

<http://www.who.int/about/finances-accountability/reports/en/>.

Par ailleurs, le document A72/42 du 25 mars 2019, intitulé « Nomination du Commissaire aux comptes » contient les candidatures soumises pour les exercices écoulés 2020-2023 ; il est aussi disponible sur demande ou sur le site Web de l'Organisation à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/gb/f/f_wha72.html.

2.2 Les principaux centres d'activité financière sont le Siège de l'Organisation mondiale de la Santé à Genève, les six bureaux régionaux situés à Brazzaville, au Caire, à Copenhague, à Manille, à New Delhi et à Washington, D.C. (voir aussi le paragraphe 8 ci-après). L'Organisation mondiale de la Santé a également un représentant ou un bureau de liaison dans plus de 150 pays, ainsi que du personnel en poste et des projets en cours ailleurs, les dépenses étant engagées localement.

2.3 Les entités et les partenariats non consolidés, tels que le CIRC, le CIC, SHI, l'ONUSIDA et UNITAID, qui sont décrits plus en détail ci-dessous, doivent faire l'objet d'une vérification distincte.

3. Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

Conformément à l'article VI, paragraphe 6.2, du Règlement financier du CIRC, le Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de vérifier les comptes du CIRC dont le siège est à Lyon (France). Le candidat au poste de Commissaire aux comptes de l'OMS devra donc être prêt également à effectuer la vérification des comptes du CIRC. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés disponibles du CIRC peut être consulté à l'adresse suivante :

https://www.iarc.fr/fr/about/funding_financialframework_reporting.php.

4. Centre international de calcul (CIC)

Le Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de procéder séparément à une vérification des comptes du CIC. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés du CIC est disponible sur le site du CIC :

<https://www.unicc.org/what-we-do-services/>

<https://www.unicc.org/wp-content/uploads/2021-Directors-Report.pdf>

5. Assurance-maladie du personnel (SHI)

L'Assurance-maladie du personnel de l'OMS est une caisse autofinancée et autoadministrée qui a pour but le remboursement de la majeure partie des dépenses engagées par les fonctionnaires et les autres personnes admises à participer à l'Assurance pour des soins de santé médicalement indiqués. SHI assure le personnel de l'OMS, du CIRC, du CIC, de l'OPS, de l'ONUSIDA et d'UNITAID. Sur la base de ce principe, le Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de vérifier les comptes de SHI. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés disponibles de SHI peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.who.int/about/finances-accountability/reports/en/>

6. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Le mémorandum d'accord portant création de l'ONUSIDA précise que l'OMS fournit des services administratifs à l'ONUSIDA. Sur la base de ce principe, le Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de vérifier les comptes de l'ONUSIDA. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés disponibles de l'ONUSIDA sera communiqué sur demande.

7. UNITAID

Conformément au mémorandum d'accord signé entre UNITAID et l'OMS, les activités du secrétariat d'UNITAID sont administrées conformément à la Constitution d'UNITAID et aux règles de l'OMS. Par conséquent, le Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de vérifier les comptes d'UNITAID. En outre, UNITAID applique des recommandations supplémentaires internes pour l'analyse financière et il existe des adaptations ou des exceptions autorisées aux procédures et pratiques administratives de l'OMS pour répondre aux besoins spécifiques d'UNITAID. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés ainsi que des recommandations internes supplémentaires pour UNITAID est disponible sur le site Web d'UNITAID à l'adresse suivante :

<https://unitaid.org/publications/?cat=all&type=financial-statement&search=#fr>

8. Bureau régional des Amériques

L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), dont le siège est à Washington, D.C., est également le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques. L'OPS nomme son propre Commissaire aux comptes, qui peut être celui de l'OMS ou quelqu'un d'autre, auquel cas les deux Commissaires aux comptes doivent collaborer étroitement.

9. Bureau des services de contrôle interne (IOS)

L'Organisation mondiale de la Santé a également un Bureau des services de contrôle interne. Les vérificateurs intérieurs sont des fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la Santé et le Directeur rend directement compte au Directeur général. La principale tâche du Bureau consiste, ainsi que le stipule l'article XII du Règlement financier de l'OMS, à examiner, évaluer et surveiller que les systèmes généraux de contrôle intérieur, de gestion financière et d'utilisation des actifs, ainsi que d'enquête sur les fautes graves et autres irrégularités de l'Organisation sont adéquats et efficaces. Plusieurs autres types d'examens sont effectués. Les vérificateurs intérieurs et le Commissaire aux comptes sont censés coordonner leurs travaux afin d'éviter les doubles emplois et de garantir l'efficacité de la vérification.

10. Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (IEAOC)

Pour de plus amples informations, consulter sur Internet le site OMS à l'adresse suivante :

<http://www.who.int/about/finances-accountability/accountability/en/>.

Ce comité se réunit au moins trois fois par an et le Commissaire aux comptes doit participer aux réunions ordinaires. Parmi ses responsabilités figurent l'examen du plan de travail et des rapports du Commissaire aux comptes, et la fourniture de conseils au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration sur ceux-ci, y compris toute observation soumise à l'attention du Commissaire aux comptes pour les établir de façon indépendante, et leur coordination avec le plan de vérification des comptes du Bureau des services de contrôle interne.

11. Honoraires

Les honoraires versés au Commissaire aux comptes par l'Organisation mondiale de la Santé se sont élevés par an tout compris à 450 000 dollars des États-Unis d'Amérique (USD) par an pour la période 2020-2023 et à 433 680 USD par an pour la période 2018-2019.

12. Vérifications concernant des projets

Le Commissaire aux comptes pourrait être prié de procéder à des vérifications concernant certains projets ; des honoraires supplémentaires seraient alors convenus avec le Secrétariat.

En résumé, la présente invitation à soumettre des candidatures au poste de Commissaire aux comptes concerne uniquement l'Organisation mondiale de la Santé, le CIRC, le CIC, SHI, l'ONUSIDA et UNITAID.

ANNEXE 2

**CANDIDATURE AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ****ÉGYPTE****PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**

ACE (Autorité comptable de l'État)

1. L'ACE, fondée en 1942, est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques de la République arabe d'Égypte.
2. L'ACE est une organisation indépendante dotée d'une personnalité juridique publique, qui vise principalement à exercer un contrôle effectif des fonds de l'État et d'autres fonds et entités publics visés dans sa législation.

1. INDÉPENDANCE DE L'ACE

- Le Président de l'ACE ne peut être relevé de ses fonctions pendant son mandat.
- L'ACE dispose d'un budget propre financé par une somme forfaitaire prélevée sur le budget de l'État. Il est déterminé selon une étude établie avant le début de l'exercice budgétaire et approuvée par la Chambre des représentants (le Parlement).
- Le Président de l'ACE a les prérogatives du Ministre et du Ministre des finances prévues par les lois et statuts concernant les demandes de crédits approuvées sur le budget de l'ACE, l'organisation et l'administration des activités.
- L'ACE établit son programme de travail de manière indépendante, conformément à la loi applicable et en fonction des priorités définies dans le plan national de développement et dans le mandat qui lui a été confié par la Chambre des représentants (le Parlement), le Président de la République et le Premier Ministre.
- L'ACE garantit l'objectivité, l'intégrité et l'efficacité grâce à la rotation des équipes de vérification des comptes désignées auprès de différentes entités.
- Nous connaissons l'importance d'une vérification intérieure des comptes efficace et nous évaluerons dans quelle mesure nous nous y fierons.

2. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DU PERSONNEL

L'ACE compte 5740 membres qualifiés, qui ont suivi les différents parcours universitaires et professionnels nécessaires pour vérifier les comptes selon les meilleures pratiques professionnelles conformes aux normes internationales d'audit.

2.1 Qualifications professionnelles dans les domaines de la comptabilité et de la vérification des comptes

- Doctorat, master et diplôme d'études supérieures en comptabilité, vérification des comptes, informatique, sciences économiques et financières et droit public. Les vérificateurs doivent posséder au moins un diplôme de premier cycle.

2.2 Adhésion à des organisations professionnelles de vérification des comptes et de comptabilité

- CPA, membre de l'AICPA.
- CISA, membre de l'ISACA.
- CIA, membre de l'IIA.
- CMA, membre de l'IMA.
- Membre de la Société égyptienne des comptables et des vérificateurs des comptes (ESAA).
- CFE, membre de l'ACFE.
- Les vérificateurs de l'ACE bénéficient d'une formation complète et continue en cours d'emploi, conformément aux exigences de l'INTOSAI.
- L'ACE dispose également d'un département d'assurance et de contrôle de la qualité.
- La langue officielle de l'ACE est l'arabe. De nombreux membres de l'ACE parlent couramment l'anglais et certains d'entre eux le français.

3. EXPÉRIENCE ET CAPACITÉ DE L'ACE

3.1 Expérience internationale en matière de vérification des comptes

- Union africaine (UA) : l'ACE contribue en tant que membre permanent du Conseil des Commissaires aux comptes de l'UA aux vérifications annuelles des comptes depuis 2018, y compris pour la CUA et les organes de l'UA. Les états financiers de l'UA sont établis conformément aux normes IPSAS par l'intermédiaire de PGI.
- COMESA : l'ACE a dirigé la vérification des comptes de 2017 du secrétariat du COMESA et participe à la vérification de ses institutions affiliées. Les états financiers du COMESA sont établis conformément aux normes IPSAS par l'intermédiaire de PGI.

- Pendant que l'ACE a présidé le Comité des Commissaires aux comptes du COMESA en 2018, nous avons élaboré son manuel d'audit financier et le manuel d'assurance de la qualité.

3.2 Expérience nationale de la vérification des comptes dans le secteur de la santé

- Les membres de l'ACE ont une expérience variée des vérifications financières, de la conformité et de la performance dans toutes les institutions gouvernementales, y compris dans le secteur de la santé (Ministère de la santé, hôpitaux universitaires, Autorité de l'assurance-maladie, établissements thérapeutiques et entreprises travaillant dans le domaine des médicaments et des vaccins).

3.3 Expérience de la vérification des comptes dans le cadre d'un PGI

- Les vérificateurs de l'ACE travaillent dans des entités qui utilisent des PGI tels qu'ORACLE, SAP et autres, et ont la capacité d'évaluer l'intégrité des informations financières en ayant recours à des techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO).

3.4 Normes d'audit régissant les travaux de l'ACE

- L'ACE respecte les Normes internationales d'audit (ISA) lorsqu'elle effectue des missions de vérification et suit son Code déontologique (ISSAI 130). L'ACE a la capacité institutionnelle d'entreprendre les vérifications annuelles des comptes de l'OMS et des entités non consolidées.

4. STRATÉGIE DE DOTATION EN PERSONNEL

4.1 Profil du Président de l'ACE

S. E. le Conseiller **Hesham Abd-ElSalam Hassan Badawy** a assumé la présidence de l'ACE d'Égypte avec rang de ministre le 7 août 2016, pour un mandat de quatre ans en vertu du décret présidentiel n° 353 de l'année 2016. La nomination de S. E. a été renouvelée pour un autre mandat de quatre ans, à compter du 7 août 2020.

Carrière :

- Son Excellence a commencé sa carrière judiciaire en 1981 en tant que procureur adjoint, puis a occupé ensuite des postes judiciaires jusqu'à celui de Premier procureur général du parquet suprême de la sûreté de l'État, de 2000 à 2012.
- S. E. a été nommé Président de la Cour d'appel du Caire entre 2012 et 2015.
- Son Excellence a occupé le poste de Vice-Ministre de la justice chargé de la lutte contre la corruption en 2015.
- S. E. a été nommé Vice-Président de l'ACE le 7 décembre 2015.

Qualifications universitaires et professionnelles :

- S. E. a obtenu son diplôme de la Faculté de Droit de l'Université du Caire en 1980.
- Il a travaillé comme enseignant au Centre national d'études judiciaires du Ministère de la justice, au Centre national de recherche criminelle et sociale, à l'Autorité de contrôle administratif, à l'Institut de formation des commandants de police et à l'Académie de police.

4.2 Directeur principal (Directeur de la vérification des comptes) dont la candidature est proposée à l'OMS

D^r Samy Ali M. Zaghoul

Depuis 1998 : membre de l'ACE (Directeur général depuis 2019)

2008-2011 : Responsable de la vérification des comptes, Saleh El Naiem, (Royaume d'Arabie saoudite)

1996-1998 : Comptable financier, Egyptian Swiss Company for chemical industries, Le Caire (Égypte)

Formation

2022 : Bourse du National Defense College (NDC)

2021 : Doctorat en administration des entreprises, gestion financière, Université d'Helwan

2016 : Master en administration des entreprises (MBA)

1999 : Diplôme d'études supérieures en vérification des comptes, Université Ain Shams

1996 : Licence en commerce, section comptabilité, Université du Caire

Affiliations professionnelles

Société égyptienne des comptables et des vérificateurs (ESAA), 2005

Missions internationales officielles

Participation à la vérification des comptes de l'Union africaine pour l'année 2020

Participation à la modification des statuts et de la structure institutionnelle de l'organisation AFROSAI en 2021

Membre de l'équipe de planification stratégique de l'organisation ARABOSAI (2020-2021)

Cours scientifiques et professionnels

Cours pour l'obtention du diplôme IFRS, 2021

Première partie de la CIA 2013

Cours pour CMA 2000

4.3 Politique de stabilité du personnel

L'ACE prête attention à la stabilité du personnel. Chaque fois qu'un changement s'impose, nous avons la souplesse nécessaire pour gérer nos ressources, de sorte que le membre suppléant a le même niveau d'expérience et de compétence pour la prestation de services de vérification et pour d'autres engagements contractuels. Les deux genres sont représentés de façon équilibrée au sein de nos équipes de vérification.

5. APPROCHE ET STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

5.1 Planification de la vérification

Selon les normes de vérification, la planification se déroule en deux étapes :

5.1.1 Première étape : planification stratégique, réalisée selon une approche axée sur les risques, comme suit :

- a) Comprendre la nature des activités de l'OMS.
- b) Déterminer les rapports requis, leur typologie et leur calendrier.
- c) Coordonner le mécanisme et le calendrier de communication avec les responsables de la gouvernance de l'OMS.
- d) Étudier les questions critiques sur lesquelles nous nous concentrerons :
 - en appliquant des procédures d'analyse ;
 - en étudiant et en évaluant les risques inhérents à l'OMS ;
 - en étudiant les systèmes de contrôle interne et en faisant une évaluation préliminaire des risques relatifs au contrôle ;
 - en estimant les niveaux de confiance concernant les éléments des états financiers et en déterminant l'importance relative dans chaque état financier et dans chaque compte spécifique ;
 - en identifiant et en sélectionnant des échantillons à vérifier.

D'après ce que nous savons de l'OMS, nous avons conclu ce qui suit :

1. Membres et bureaux extérieurs de l'OMS

L'OMS compte 194 pays Membres dans six Régions. L'OMS a son Siège à Genève (Suisse), et possède 150 bureaux situés dans le monde entier. L'Académie de l'OMS est un centre de formation et d'éducation et vise à développer l'éducation sanitaire au profit des pays membres, en particulier des pays en développement, des pays sous-développés et des pays en transition.

2. Gouvernance de l'OMS

La gouvernance des affaires de l'OMS est assurée par :

- a) L'Assemblée générale de l'OMS, qui est l'organe décisionnaire de l'Organisation. Des délégations de tous les États Membres y assistent et elle examine un ordre du jour précis établi par le Conseil exécutif. Les principales fonctions de l'Assemblée générale sont de définir les politiques de l'OMS, de nommer le Directeur général, de superviser les politiques financières, d'examiner et d'approuver les projets de budgets. L'Assemblée générale se tient chaque année à Genève (Suisse).
- b) Le Conseil exécutif compte 34 membres techniquement qualifiés, élus pour un mandat de trois ans, et les principales fonctions du Conseil sont de mettre en œuvre les décisions et les politiques de l'Assemblée générale, et de donner des conseils et de faciliter son travail en général.
- c) Le Directeur général est le plus haut fonctionnaire technique et administratif de l'OMS.
- d) Nous connaissons les objectifs stratégiques de l'OMS et nous évaluerons dans quelle mesure ils ont été atteints.

3. Synthèse des principales sources de produits et de charges

Premièrement : les produits

Les produits de l'OMS peuvent être divisés en trois types :

- a) Les contributions volontaires, qui représentaient environ 83 % des produits de l'Organisation au 31/12/2021 et qui sont comptabilisées sur la base du fait générateur. Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur.
- b) Les contributions fixées des États Membres, qui représentent environ 14 % des produits de l'Organisation. Les produits provenant des contributions sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée générale.

- c) Les autres revenus, qui représentent 3 % du revenu total, sont des contributions volontaires de biens et services et sont enregistrés pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est spécifiée au moment de l'acquisition.

Deuxièmement : les charges

Les charges de l'Organisation représentaient environ 91 % des produits au 31/12/2021. Trente-six pour cent de ces charges correspondent à des services contractuels, tandis que les dépenses de personnel représentent environ 32 % des coûts totaux. Le coût des fournitures et du matériel médicaux représente environ 13 % des charges totales. Les charges correspondant aux transferts et aux subventions représentent environ 11 % des charges totales, et le reste correspond aux autres charges opérationnelles générales ; aux charges relatives aux voyages, à l'équipement, aux véhicules et au mobilier, et à l'amortissement.

5.1.2 Deuxième étape : Établir le plan de vérification, qui est plus détaillé et indique la nature, la portée et le calendrier des procédures de vérification que l'équipe exécutera pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin de ramener le risque à un niveau acceptable. Nous consignerons toutes les procédures, qui pourront être vérifiées, si nécessaire.

5.2 Travail de terrain

Nous commencerons notre travail de terrain pour chaque vérification par une réunion d'ouverture, nous rencontrerons les principaux responsables de l'OMS, nous décrirons notre travail et nous répondrons à toute préoccupation éventuelle.

Nous effectuerons nos vérifications sur le terrain conformément à notre approche afin d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus et de repérer les domaines importants de non-conformité.

Nous obtiendrons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer nos constatations et nos conclusions, que nous conserverons dans un dossier de vérification pour chaque mission.

Nous terminerons notre travail de terrain par une réunion de clôture avec la direction et/ou les responsables de la gouvernance de l'Organisation afin d'examiner les constatations et les réponses les concernant, ainsi que les procédures d'amélioration requises que nous aurons préconisées en accord avec eux.

Nous présenterons nos résultats conformément à notre approche de sorte que les observations seront classées suivant les réponses de l'entité.

5.2.1 Vérification des états financiers

Elle vise à assurer, dans une certaine mesure, que les états financiers publiés par l'OMS sont conformes au cadre d'information financière spécifié et qui est représenté par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La vérification des états financiers sera effectuée conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et aux normes d'audit financier de l'INTOSAI.

5.2.2 Vérification de la conformité

Elle vise à assurer, dans une certaine mesure, que l'OMS et les entités non consolidées respectent les lois et règlements régissant leurs activités. Notre audit est conforme aux normes d'audit de conformité de l'INTOSAI.

5.2.3 Vérification de la performance

Elle vise à déterminer dans quelle mesure les normes d'économie, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de pérennité des résultats de l'Organisation sont atteintes, en vue de les améliorer. La vérification de la performance a pour objet d'évaluer dans quelle mesure les activités de l'Organisation et les entités non consolidées sont optimisées. La vérification de la performance est effectuée conformément aux normes d'audit de performance de l'INTOSAI.

5.2.4 Vérification informatique :

Notre vérification informatique vise à recueillir et à évaluer des éléments probants afin de déterminer si les systèmes informatiques et les ressources connexes permettent de protéger correctement les actifs, de maintenir l'intégrité des données et des systèmes et de fournir des renseignements pertinents et fiables. Elle détermine également si le système informatique permet d'atteindre efficacement les objectifs de l'Organisation, d'utiliser les ressources de manière efficiente et d'assurer raisonnablement que les objectifs de contrôle sont efficaces et appliqués pour prévenir les événements indésirables.

5.3 Rapports

Une fois le processus de vérification terminé, nous publierons une note de gestion, conformément aux normes ISA, comprenant les conclusions et les recommandations issues de la vérification. Un rapport du Commissaire aux comptes assorti d'une opinion sera soumis à la fin, conformément au calendrier. Un rapport comparant le budget et les chiffres réels sera établi et soumis.

Notre rapport résumera les principaux messages et recommandations qui seront communiqués à temps pour inclure les réponses de l'administration avant qu'il ne soit finalisé et donnera un aperçu des questions les plus importantes qui intéressent l'Assemblée générale. Les constatations issues de la vérification seront équilibrées, justes et exactes et feront l'objet de recommandations constructives et pratiques. À l'issue de la vérification, nous remettrons principalement :

- une note de gestion
- un rapport du Commissaire aux comptes.

5.4 Suivi

Le processus de suivi peut commencer par une demande adressée à l'Organisation pour qu'elle fasse le point sur l'état d'avancement des mesures prises afin de mettre en œuvre les recommandations issues des vérifications des années précédentes.

L'équipe de vérificateurs évaluera de manière professionnelle les mesures prises par l'Organisation, leur adéquation et leur impact sur le nouveau processus de vérification.

6. EXEMPLE DE PLAN DE VÉRIFICATION

6.1 Calendrier du plan de vérification

Le tableau suivant présente les principales prestations et les dates limites que les deux parties devraient respecter, constituant la feuille de route du processus de vérification :

	Activité	Responsabilité	Date limite
1	Réunion d'ouverture entre les membres de l'ACE désignés et la direction de l'OMS/des entités non consolidées pour discuter de la stratégie globale de vérification et de la planification.	Directeur de la vérification, superviseurs,* direction de l'OMS/des entités non consolidées.	19/11/2024
2	Vérification intérimaire sur le terrain et inventaire physique	Directeur de la vérification, superviseurs, chefs de l'équipe de vérification, vérificateur informatique et vérificateurs.	25/11/2024 – 20/12/2024
3	Demande d'informations à l'entité vérifiée	Directeur de la vérification, superviseurs et chefs d'équipe.	Au cours de la vérification
4	Présentation des informations demandées pour la vérification	Gestion de l'entité vérifiée	Au cours de la vérification
5	Soumission du projet de note de gestion intermédiaire	Directeur de la vérification	30/12/2024
7	Soumission des réponses de la direction	Gestion de l'entité vérifiée	10/01/2025
8	Soumission des états financiers et des documents justificatifs (balance comptable, grand-livre, etc.) aux vérificateurs	Gestion de l'entité vérifiée	31/03/2025
9	Publication de représentations pour la direction	Gestion de l'entité vérifiée	31/03/2025
10	Vérification finale des états financiers sur le terrain	Directeur de la vérification, superviseurs, chefs d'équipe et vérificateurs.	31/03/2025 – 18/04/2025
11	Publication du projet de note de gestion sur la vérification finale	Directeur de la vérification, superviseurs et chefs d'équipe.	18/04/2025
12	Soumission des réponses de la direction au projet de note de gestion	Gestion de l'entité vérifiée	22/04/2025

	Activité	Responsabilité	Date limite
13	Réunion de clôture entre le directeur de la vérification, les superviseurs et la direction des entités vérifiées pour discuter des conclusions de la note de gestion et du projet de rapport du Commissaire aux comptes.	Président de l'ACE, directeur de la vérification, superviseurs et direction de l'entité vérifiée.	25/04/2025
14	Contrôle de la qualité avant la publication du rapport final de vérification	Contrôleur de la qualité, directeur de la vérification, superviseurs, chefs d'équipe et vérificateurs.	28/04/2025
15	Approbation et signature de la note de gestion finale et du rapport final de vérification accompagné de l'opinion du Président de l'ACE.	Président de l'ACE et directeur de la vérification	29/04/2025
16	Publication d'un rapport du Commissaire aux comptes approuvé et signé pour la direction de l'OMS.	Président de l'ACE et directeur de la vérification	30/04/2025
17	Participation à l'Assemblée générale	Président de l'ACE, directeur de la vérification et direction des entités vérifiées.	En mai 2025

* **Superviseur** : Chef d'équipe au Siège de l'OMS et responsable de la coordination avec les autres équipes.

6.2 Tableau des effectifs et calendrier des vérifications externes du Siège de l’OMS pour l’année 2024 :

Voici un exemple de tableau des effectifs et de calendrier détaillés pour le plan de vérification établi pour le Siège de l’OMS. Des plans similaires seront établis pour les bureaux régionaux et les entités non consolidées :

Activité	Lieu	Nombre de jours	Vérificateur	Superviseur	Vérificateur informatique	Directeur de l’audit	Contrôleur de la qualité	Président de l’ACE	Notes
Contractant	Siège de l’OMS	(5) jours ouvrables (prévu en juillet 2023)				1		1	
Vérification préalable (travaux officiels)									
Vérification préalable (travaux officiels)	ACE	(5) jours ouvrables 10-14/11/2024	4	2	1	1	1		
Planification de la vérification par le directeur de la vérification et les superviseurs : 1. Soumission d’une lettre de mission à la direction de l’OMS. 2. Réunion d’ouverture avec la direction de l’OMS. 3. Examen des informations générales, évaluation des risques et niveau d’importance relative. 4. Conception de la stratégie globale de vérification. 5. Préparation des dossiers permanents.	Siège de l’OMS	(5) jours ouvrables 18-22/11/2024		2		1			
Vérification intérimaire									
Le directeur de la vérification, les superviseurs, le vérificateur informatique et les vérificateurs effectuent la vérification intérimaire sur le terrain.	Siège de l’OMS	(20) jours ouvrables 25/11-20/12/2024	4	2	1 (10 jours)	1			
Contrôle de la qualité et finalisation du projet de note de gestion relative à la vérification intérimaire par le directeur de la vérification, les superviseurs, et présentation du projet de rapport intérimaire du Commissaire aux comptes.	ACE	(6) jours ouvrables 22-30/12/2024		2		1	1	1	

Activité	Lieu	Nombre de jours	Vérificateur	Superviseur	Vérificateur informatique	Directeur de l'audit	Contrôleur de la qualité	Président de l'ACE	Notes
Soumission des réponses de la direction	ACE	(10) jours ouvrables 30/12/2024– 10/01/2025							
Vérification préfinale	ACE	(5) jours ouvrables 23-27/03/2025		2		1	1		
Vérification finale des états financiers									
Vérification finale des états financiers sur le terrain et soumission du projet de note de gestion par le directeur de la vérification et les superviseurs.	OMS	(15) jours ouvrables 31/03–18/04/2025	4	2		1			
Soumission des réponses de la direction, examen et discussion des réponses de la direction et finalisation du rapport du Commissaire aux comptes.	Siège de l'OMS	(4) jours ouvrables 21-24/04/2025		2		1			
Réunion de clôture entre le directeur de la vérification, les superviseurs et la direction de l'entité vérifiée pour discuter des conclusions de la note de gestion et du projet de rapport du Commissaire aux comptes.	Siège de l'OMS	Le 25/04/2025		2		1			
Contrôle de la qualité avant la publication du rapport final de vérification.	ACE	(2) jours ouvrables 27-28/04/2025	4	2		1			
Approbation et signature de la note de gestion finale et du rapport final de vérification accompagné de l'opinion du Président de l'ACE.	ACE	Le 29/04/2025		2		1		1	
Publication d'un rapport du Commissaire aux comptes approuvé et signé pour la direction de l'OMS.	Siège de l'OMS	Le 30/04/2025		2		1		1	
Assemblée générale	Siège de l'OMS	(4) jours ouvrables (Prévu courant mai 2025)				1		1	

7. HONORAIRES

Le total des honoraires proposés pour les quatre exercices, de 2024 à 2027, s'élève à 1 708 308 USD (honoraires de 427 077 USD par an), couvrant la vérification financière, la vérification de la performance et la vérification de la conformité, comme suit :

Entité vérifiée	Mois/ vérificateur	Honoraires	Indemnité journalière de subsistance	Frais de voyage	Total
OMS (Siège et bureaux régionaux)	36,3	24 368	234 367	33 642	292 377
Entités non consolidées					
CIRC	3,0	1 473	17 499	2 912	21 884
SHI	3,1	1 528	23 349	3 427	28 305
CIC	3,1	1 528	23 349	3 226	28 103
ONUSIDA	3,1	1 528	23 349	3 427	28 305
UNITAID	3,1	1 528	23 349	3 226	28 103
Total par an	51,6	31 954	345 264	49 860	427 077
Total des frais contractuels (2024-2027)	206,3	127 815	1 381 055	199 438	1 708 308

Notes explicatives :

- Nous avons évalué l'effort de vérification qui serait nécessaire pour les processus de vérification externe et les ressources totales nécessaires sont donc égales à environ 52 mois-vérificateur par an.
- Nos honoraires sont calculés sur la base du recouvrement intégral des coûts engagés dans le cadre de la vérification et couvriraient les salaires, les dépenses de secrétariat et les autres frais d'appui, tous les frais de voyage et les indemnités de subsistance du Commissaire aux comptes et de ses collaborateurs. Cependant, nous ne proposerons pas de facturer d'honoraires pour les travaux que nous effectuerons depuis le siège de l'ACE (environ 15 mois-vérificateur par an).
- Le coût de toute modification importante de la portée des travaux pour tenir compte de nouveaux éléments qui n'existaient pas dans l'appel à propositions ou due à une force majeure sera examiné (soit à notre demande, soit à la demande de l'OMS) et toute augmentation des coûts sera étayée par une documentation suffisante et soumise à l'approbation de l'autorité compétente de l'OMS.
- Nous espérons que des bureaux gratuits et des installations téléphoniques/une connexion à Internet seraient mis à notre disposition dans les locaux de l'Organisation pour que nous puissions mener à bien notre mission.

8. TRANSITION

Les vérificateurs précédents seront contactés, si nécessaire, en coordination avec les responsables de l'Organisation et nous examinerons leurs rapports de vérification et toute autre constatation susceptible d'avoir un impact actuel. Lorsque notre mission sera terminée, nous serons également en contact avec les vérificateurs suivants pour assurer un relais efficace.

ANNEXE 3

**CANDIDATURE AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ****INDE****INDÉPENDANCE****A. Autonomie vis-à-vis des autres institutions de l'État**

1. L'indépendance du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde (CVG) est inscrite dans la Constitution de l'Inde, qui permet au CVG d'effectuer des vérifications de façon indépendante et impartiale. Il est indépendant du Parlement et du pouvoir exécutif et est considéré comme un instrument essentiel pour faire appliquer le principe de transparence au sein du Gouvernement. L'indépendance est assurée par :

- la nomination du CVG par le Président de l'Inde ;
- la procédure spéciale de révocation du CVG, applicable aux juges de la Cour suprême ;
- l'impossibilité pour le CVG d'occuper un autre poste public après la fin de son mandat.

2. Le CVG de l'Inde ne fait partie ni du pouvoir législatif ni du pouvoir exécutif et ne dépend d'aucune autorité. Les rapports de vérification des comptes du CVG sont présentés au Président de l'Inde ou au Gouverneur de l'État, qui les fait déposer au Parlement national ou au parlement de l'État.

3. Ainsi, l'autonomie et l'indépendance financière du CVG sont conformes à la norme ISSAI (Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle) 130 qui dispose que l'ISC demeure indépendante au regard de son statut, mandat et rapports.

4. Le CVG ne communique pas et n'est pas obligé de communiquer les rapports de vérification des comptes des organisations internationales au Parlement national ou au Gouvernement et ses engagements internationaux sont indépendants de ses obligations nationales.

B. Intégrité

5. Conformément aux meilleures pratiques internationales, le CVG dispose d'un code d'éthique qui s'applique à l'ensemble des vérificateurs, des dirigeants et des personnes travaillant pour et au nom de l'ISC de l'Inde, y compris le chef de l'ISC (le CVG). Le Code d'éthique intègre les valeurs et les principes qui figurent dans les règles essentielles de conduite des fonctionnaires en Inde et reprend les grands principes énoncés dans l'ISSAI 130.

C. Objectivité dans l'exercice des fonctions et des responsabilités

6. Le CVG s'appuie sur des politiques et des procédures, y compris des normes d'audit, conçues pour garantir que ses vérifications sont conformes aux normes pertinentes et aux dispositions légales et réglementaires applicables, et qu'il dispose d'assez de collaborateurs compétents et attachés aux principes éthiques pour mener à bien l'ensemble de ses travaux.

D. Capacité à déterminer lui-même la portée de la vérification

7. L'article 23 de la loi de 1971 sur les devoirs, pouvoirs et conditions d'emploi du Contrôleur et vérificateur général des comptes habilite le CVG à déterminer la portée de sa vérification. Le CVG peut déterminer la portée de sa vérification de manière indépendante dans tous les domaines, à savoir la planification, l'exécution et la communication des résultats.

E. Collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne

8. L'ISC de l'Inde collabore avec le Bureau des services de contrôle interne pour mettre en synergie les efforts de vérification et coordonner les activités de vérification afin d'assurer une utilisation optimale des ressources limitées consacrées aux vérifications. On s'appuie sur la vérification intérieure pour éviter le dédoublement des efforts de vérification.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DU PERSONNEL

A. Éventail de qualifications et d'aptitudes professionnelles, taille et expérience de l'équipe du Commissaire aux comptes

9. L'ISC de l'Inde, dont l'effectif total est d'environ 42 000 personnes, dispose d'un groupe de plus de 17 000 professionnels de la vérification et d'environ 600 responsables de la vérification. Ces collaborateurs possèdent un large éventail de qualifications professionnelles dans de multiples disciplines telles que la comptabilité analytique (CMA), l'audit des systèmes d'information (CISA), l'audit interne (CIA), la comptabilité agréée (CA), la maîtrise en administration des entreprises (MBA), la maîtrise en économie et en sociologie, l'ingénierie sociale, le droit, l'informatique, etc.

10. Le personnel de l'ISC de l'Inde possède une vaste expérience de la vérification des états financiers, de la conformité, de l'optimisation des ressources et des systèmes informatiques au sein de l'ONU et d'organisations similaires. La compétence du personnel de l'ISC de l'Inde découle de la compréhension et de la connaissance approfondies de la vérification des comptes et des normes comptables au niveau international. Les collaborateurs possèdent des qualifications et des compétences professionnelles et une très longue expérience de la vérification des comptes des organisations des Nations Unies et participent activement aux organismes internationaux de comptabilité et de vérification du secteur public.

Profil de notre personnel professionnel

- Groupe important et diversifié de plus de 17 000 professionnels
- Plus de 1000 professionnels formés aux normes IPSAS, 600 spécialistes de la vérification informatique et 700 professionnels formés à l'analyse de données
- Bonne connaissance des normes internationales de vérification (ISSAI, ISA)
- Riche expérience de la vérification des comptes des organisations internationales, y compris la vérification des comptes de l'OMS à distance pendant la pandémie
- Expérience nationale d'opérations de vérification similaires à celles de l'OMS

Nous disposons de toutes les compétences en interne

B. Appartenance à des organismes comptables et de vérification internationalement reconnus



11. Le CVG de l'Inde est membre des organisations internationales suivantes :

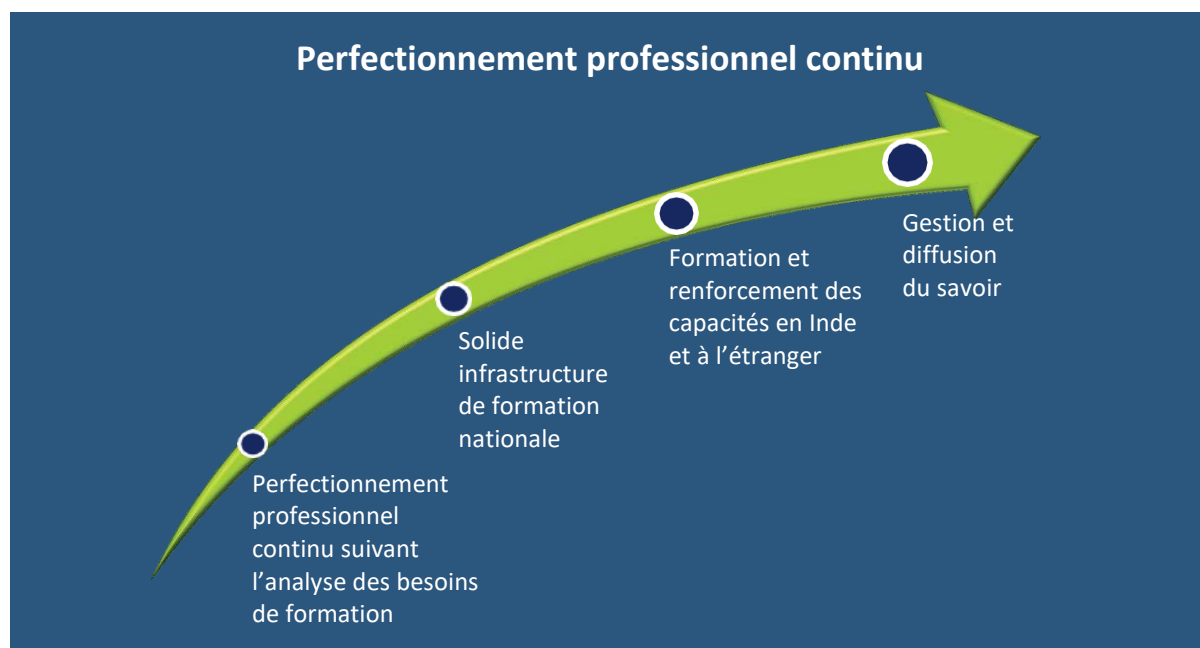
- i) Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique
- ii) Membre du Conseil d'administration de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)
- iii) Membre du Conseil d'administration de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI).

C. Compétences linguistiques du personnel

12. L'ensemble du personnel et de l'équipe du CVG maîtrise l'anglais puisque tous nos rapports de vérification sont établis en anglais.

13. Une partie importante de nos collaborateurs/de notre personnel a une connaissance pratique du français/de l'espagnol/de l'arabe/du russe.

D. Formation professionnelle continue

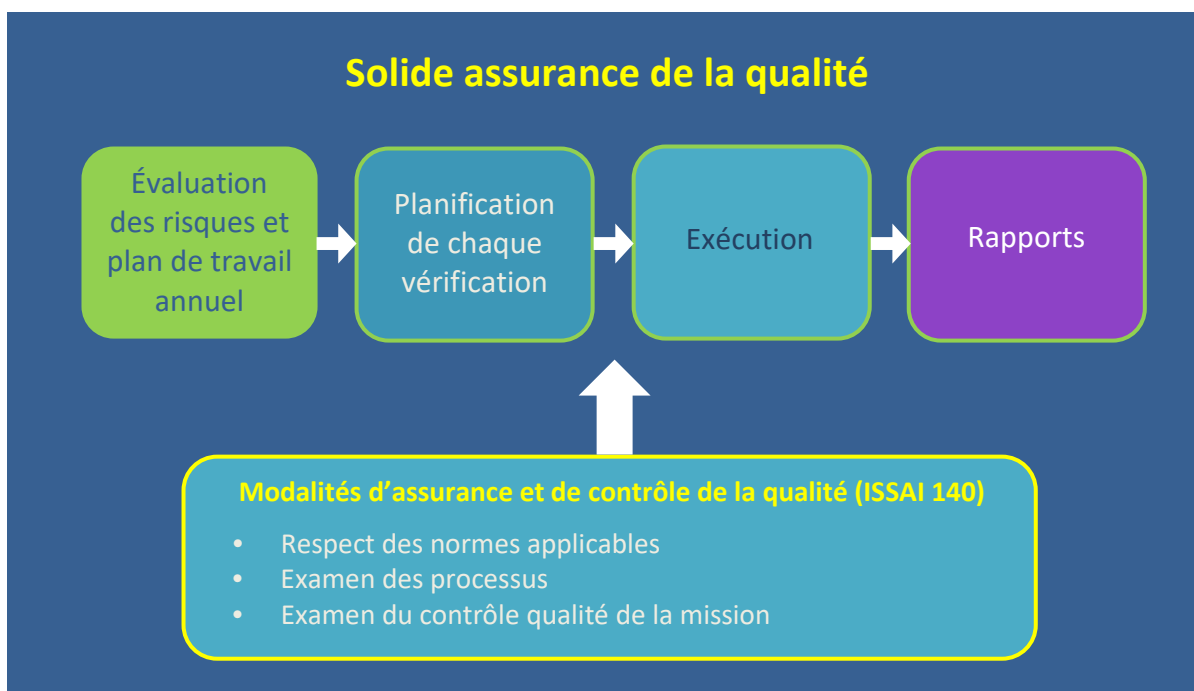


14. L'institution du CVG de l'Inde a la lourde responsabilité de remplir son mandat. Il est très difficile de s'acquitter de cette tâche dans un environnement en constante évolution, et c'est en s'engageant à promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation dans le cadre de la vérification des comptes publics que l'organisation s'efforce d'améliorer constamment ses compétences professionnelles grâce à sa solide capacité de formation.

15. L'ISC de l'Inde dispose d'une « Académie nationale d'audit et de comptabilité » destinée à ses responsables et à son directeur principal de la vérification des comptes. L'Université Jawahar Lal Nehru, une université indienne de premier plan, a décidé de décerner une « maîtrise en vérification des comptes publics, comptabilité et gestion financière » à tous les diplômés de l'Académie nationale d'audit et de comptabilité.

16. Nous disposons de deux centres mondiaux de formation – le Centre international des systèmes d'information et d'audit (iCISA), spécialisé dans la formation à l'audit informatique, et le Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable (iCED), pour le soutien au renforcement des capacités dans les domaines de l'audit informatique, de l'audit du secteur de la santé, de l'audit de la pollution de l'environnement, etc.

E. Programme d'amélioration de la qualité



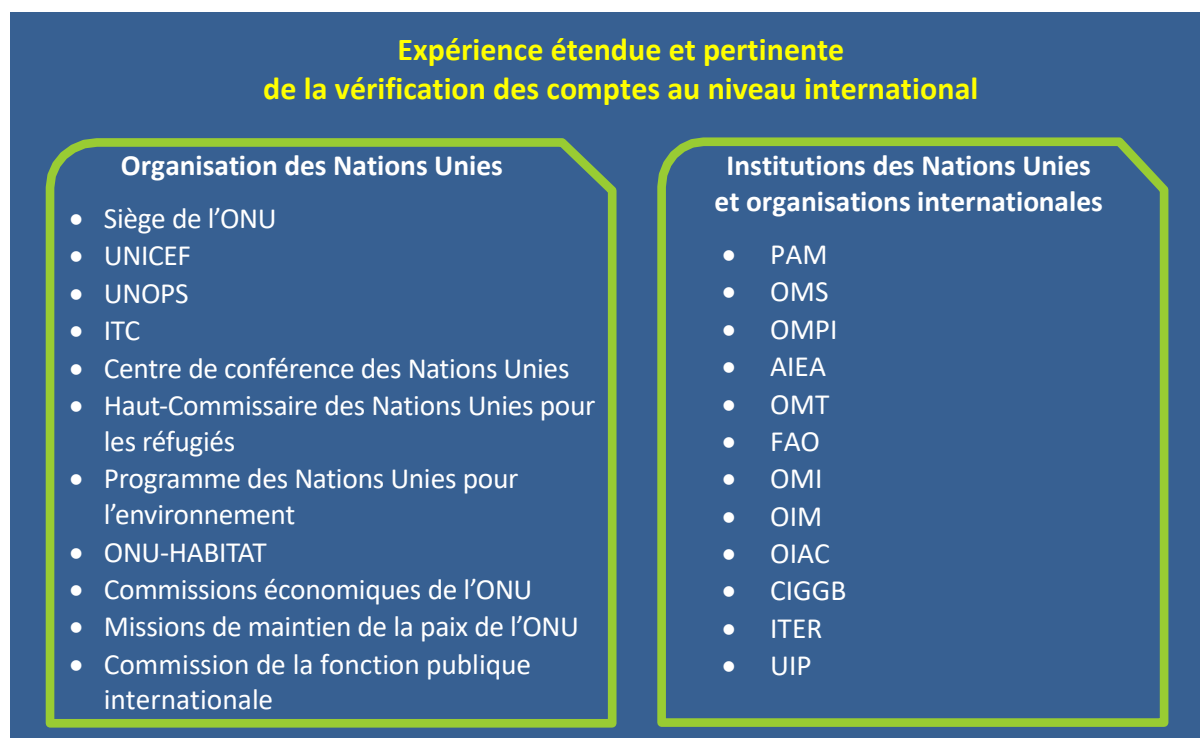
17. L'ISC de l'Inde a défini et mis en œuvre un cadre de gestion de la qualité de l'audit (AQMF). L'amélioration continue, pierre angulaire de ce cadre, est garantie par :

- des audits internes ;
- des examens internes de l'assurance de la qualité ;
- des examens collégiaux et des inspections techniques ;
- une évaluation des enseignements.

18. La mise en œuvre de l'AQMF permet à l'ISC de l'Inde :

- d'évaluer objectivement la performance ;
- de gérer efficacement ses propres opérations, en améliorant continuellement la qualité de sa performance ;
- d'offrir des services rapides et de qualité ;
- de repérer les domaines où il y a des risques et d'atténuer rapidement ces risques.

EXPÉRIENCE ET CAPACITÉ



A. Expérience de la vérification au sein des organismes des Nations Unies

19. L'ISC de l'Inde a une longue expérience en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions et d'autres organisations internationales, dont l'OMS, comme indiqué ci-dessus.

20. Ce lien établi de longue date a permis à l'ISC de l'Inde de constituer un grand groupe de professionnels spécialisés dans la vérification des comptes des organisations internationales, qui ont une connaissance approfondie de la gouvernance, des procédures, des systèmes financiers et des opérations des organisations des Nations Unies. Grâce à une expérience pratique directe, les directeurs/responsables de la vérification connaissent bien les systèmes de gestion et de comptabilité, le règlement financier et le règlement du personnel, les opérations, les achats, les transports et les systèmes informatiques de l'ONU et d'organisations similaires. Nous nous sommes également tenus au courant des derniers changements et évolutions dans ces domaines grâce à nos vérifications en cours et à notre appartenance au Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies. Cela nous a aussi permis de participer sans interruption à l'application des normes IPSAS et à leur intégration dans les PGI. Nous avons également développé une capacité de vérification informatique suffisante pour examiner les systèmes informatiques et les opérations du système des Nations Unies.

Notre expérience de la vérification des comptes de l'OMS

Commissaire aux comptes de
l'Organisation mondiale de la Santé
de 2004 à 2011
de 2020 à 2023
(mandat actuel)

Vérifications de la performance
en phase avec les activités clés
et les principaux risques de l'OMS

- Objectif du triple milliard (urgences sanitaires)
- Initiative de transformation
- BMS – Système de gestion opérationnelle
- CEM – Système de gestion de la collaboration avec les contributeurs

B. Expérience de la vérification auprès de grandes organisations utilisant des PGI

Compétences en analyse de données et vérification informatique

Le CVG préside le
groupe de travail de
l'INTOSAI sur la
vérification
informatique

- Promotion d'une fonction de vérification informatique efficace parmi les ISC et élaboration d'orientations en la matière.
- Le Centre international pour les systèmes d'information et d'audit (iCISA) du CVG – le centre mondial de formation du WGITA, a organisé 151 programmes de formation internationaux pour plus de 5000 fonctionnaires de 151 pays.

Compétences en
analyse de données et
vérification
informatique

- Centre de gestion et d'analyse des données (CDMA) pour l'utilisation des big data dans le cadre de la vérification.
- À l'échelle nationale, plus de 600 vérifications informatiques réalisées sur diverses plateformes.

Vérifications dans le
cadre d'un PGI

- UMOJA et VISION – les PGI de l'ONU et de l'UNICEF ont récemment été vérifiés ; les PGI de l'OMS, de l'AIEA et de l'OMI ont aussi été vérifiés.
- Expérience nationale de la vérification des PGI – élaboration d'orientations internes pour la vérification des comptes dans le cadre d'un PGI (SAP et Oracle Financials).

21. On trouvera ci-dessous notre expérience de la vérification auprès de grandes organisations utilisant des PGI :

- UMOJA, le progiciel de gestion intégré (ERP) des Nations Unies.
- VISION – le PGI de l'UNICEF.
- PGI basés sur le logiciel UNIT 4 de l'UNOPS.
- PGI basés sur SAP et Oracle à la FAO, à l'AIEA, au PAM, à l'OMS et à l'OMI.
- Systèmes de gestion des ressources humaines (PeopleSoft/Workday, etc.).
- Plus de 600 vérifications de systèmes informatiques de diverses plateformes et bases de données. Plus de 300 rapports de vérification informatique ont été publiés sur des systèmes informatiques critiques et sophistiqués.

22. Dans le cycle d'audit actuel, l'ISC de l'Inde a entrepris la vérification du système de gestion opérationnelle (BMS), dont la mise au point est en cours, pour pouvoir « apporter une valeur ajoutée » et contribuer à la création d'un système adapté au mieux aux besoins de l'Organisation.

C. Identification des normes et de la déontologie de la vérification

Normes de vérification

23. Pour la vérification des comptes des organismes des Nations Unies, nous tenons compte des normes suivantes :

- i) les normes communes d'audit et les directives d'audit publiées par le Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies ;
- ii) les Normes de vérification de l'INTOSAI ;
- iii) les Normes internationales d'audit.

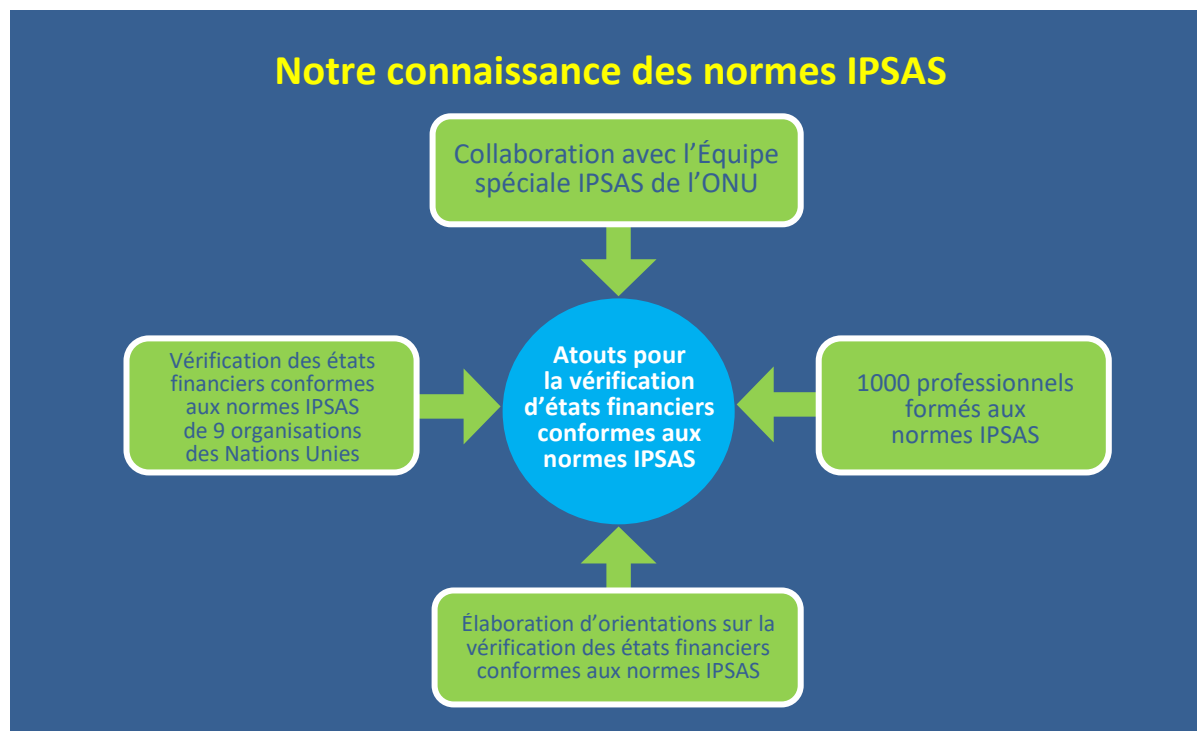
Éthique

24. Tous les employés de l'ISC de l'Inde sont fonctionnaires et sont soumis aux règles (de conduite) de la fonction publique centrale, de 1964, qui prescrivent des normes de comportement et de conduite éthique.

25. Le CVG veille à ce que tous ses vérificateurs respectent les principes énoncés dans le Code de déontologie de l'Organisation. Voici quelques-uns des principes énoncés dans ce code :

- Le vérificateur et l'ISC doivent être indépendants et éviter les conflits d'intérêts avec l'entité vérifiée.
- Le vérificateur doit être d'une intégrité absolue et se consacrer à sa mission.
- Le vérificateur ne doit pas divulguer à des tiers les informations obtenues dans le cadre des vérifications.

D. Expérience de la vérification d'états financiers établis conformément aux normes IPSAS



26. L'ISC de l'Inde a participé activement aux phases d'adoption et postérieure à l'adoption des normes IPSAS dans des organisations et institutions des Nations Unies. L'ISC de l'Inde compte plus de 1000 professionnels de la vérification des comptes formés aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), et beaucoup d'entre eux ont vérifié des états financiers établis conformément aux normes IPSAS au sein de l'ONU ou de ses institutions. L'ISC de l'Inde a été Commissaire aux comptes de nombreuses organisations des Nations Unies quand ces organisations ont adopté les normes IPSAS et elle a examiné l'adoption des normes IPSAS dans le cadre de leurs processus opérationnels.

27. Les états financiers des entreprises d'État, vérifiés par le CVG, sont préparés conformément aux normes comptables indiennes (INDAS), qui sont conformes aux IFRS. À titre d'exemple, nous vérifions les états financiers de l'Indian Oil Corporation, de l'Oil and Natural Gas Corporation et de la National Thermal Power Corporation, dont les revenus, en 2021-2022, s'élèvent respectivement à 98,367 milliards USD, 15,687 milliards USD et 16,114 milliards USD.

E. Capacité institutionnelle d'entreprendre des vérifications annuelles de l'OMS et des entités non consolidées

28. L'ISC de l'Inde a montré qu'elle possédait une capacité institutionnelle suffisante pour entreprendre la vérification des comptes de l'OMS grâce à ses importantes ressources humaines dotées d'un large éventail de compétences spécialisées dans le domaine de la vérification. À l'heure actuelle, nous sommes le Commissaire aux comptes de l'OMS et de ses entités non consolidées (CRIC, CIC, SHI, ONUSIDA, UNITAID), pour un mandat allant de 2020 à 2023. Dans le passé également, nous avons été Commissaire aux comptes de l'OMS et de ses entités non consolidées pendant huit ans, de 2004 à 2011.

Expérience du CVG en matière de vérification dans le secteur de la santé en Inde

29. Outre la certification des comptes, l'ISC de l'Inde effectue des vérifications de la performance des programmes des Ministères de la santé et des affaires familiales en Inde. Cette année, nous avons entrepris une vérification des infrastructures et des services de santé dans tous les ministères et organismes fédéraux et des États de l'Inde.

STRATÉGIE DE DOTATION EN PERSONNEL

A. Curriculum vitae résumé du Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde

30. M. Girish Chandra Murmu a pris ses fonctions de Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde le 8 août 2020. Auparavant, M. Murmu était premier Vice-Gouverneur du territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire. M. Murmu, qui occupe des postes à responsabilité dans les domaines des finances, de l'administration et des politiques publiques depuis plus de trois décennies, possède une expérience riche et diversifiée de la fonction publique. Il a occupé divers postes au sein du Gouvernement indien, notamment ceux de Secrétaire du Département des Dépenses, de Secrétaire spécial et supplémentaire au Département des Services financiers et au Département du Revenu, et de Secrétaire adjoint au Département des Dépenses. En outre, M. Murmu a occupé d'importantes fonctions au sein du Gouvernement de l'État du Gujarat. Il possède une vaste expérience dans les domaines administratif, économique et des infrastructures. M. Murmu est titulaire d'un MBA de l'Université de Birmingham.

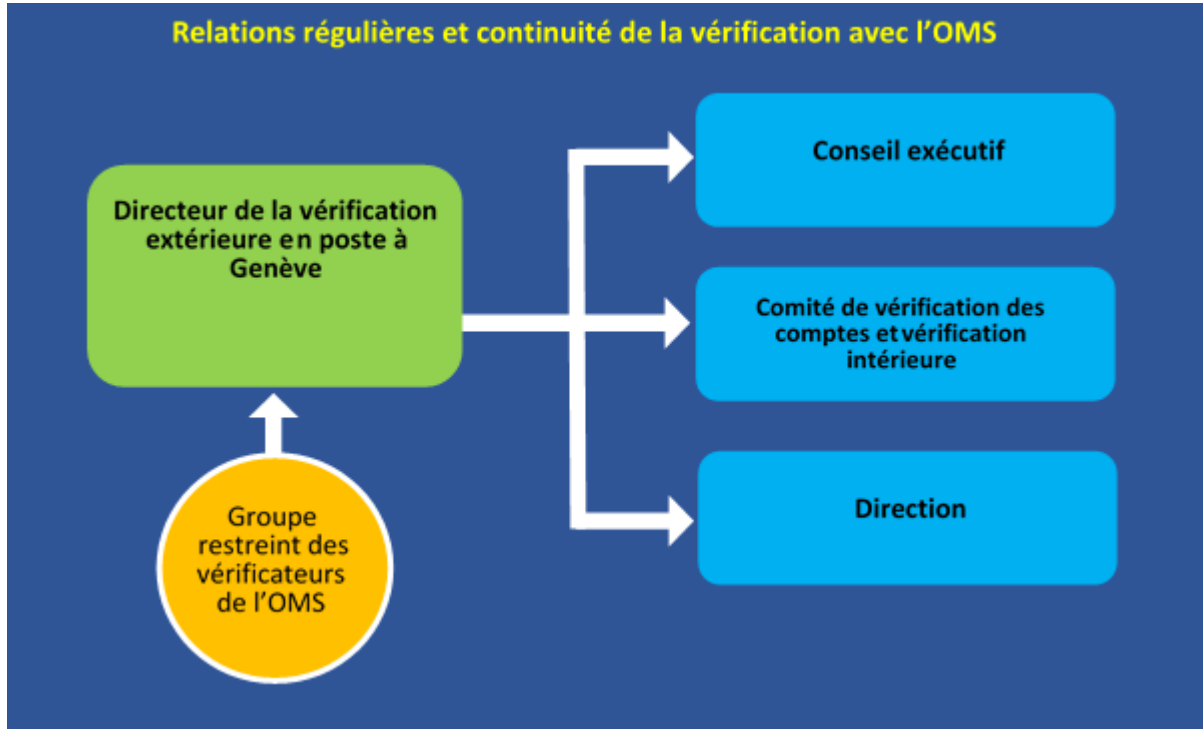
31. En tant que Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde, M. Murmu est responsable de la vérification des comptes et des activités connexes des trois niveaux de gouvernement, à savoir les organismes fédéraux, étatiques et locaux. Il est principalement chargé de veiller à la transparence financière de la gouvernance et de formuler des recommandations pour améliorer les systèmes et les procédures.

B. Résumé du curriculum vitae du Directeur principal chargé de la vérification des comptes de l'OMS

32. Un haut fonctionnaire de l'organisation est affecté au poste de Directeur de la vérification extérieure des comptes au Siège de l'OMS à Genève. M^{me} Ritu Dhillon est actuellement Directrice de la vérification extérieure des comptes à l'OMS, à Genève. En outre, en tant que représentante du Commissaire aux comptes auprès du Secrétariat de l'OMS sur les questions d'audit, elle assure la liaison et le soutien pour l'OMS selon les besoins. Elle interagit également avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (IEAOC) et le vérificateur intérieur des comptes. Elle aide ainsi le CVG à mieux comprendre les questions de gouvernance liées à l'OMS grâce à des contacts personnels avec des représentants de l'OMS, en particulier de l'IEAOC.

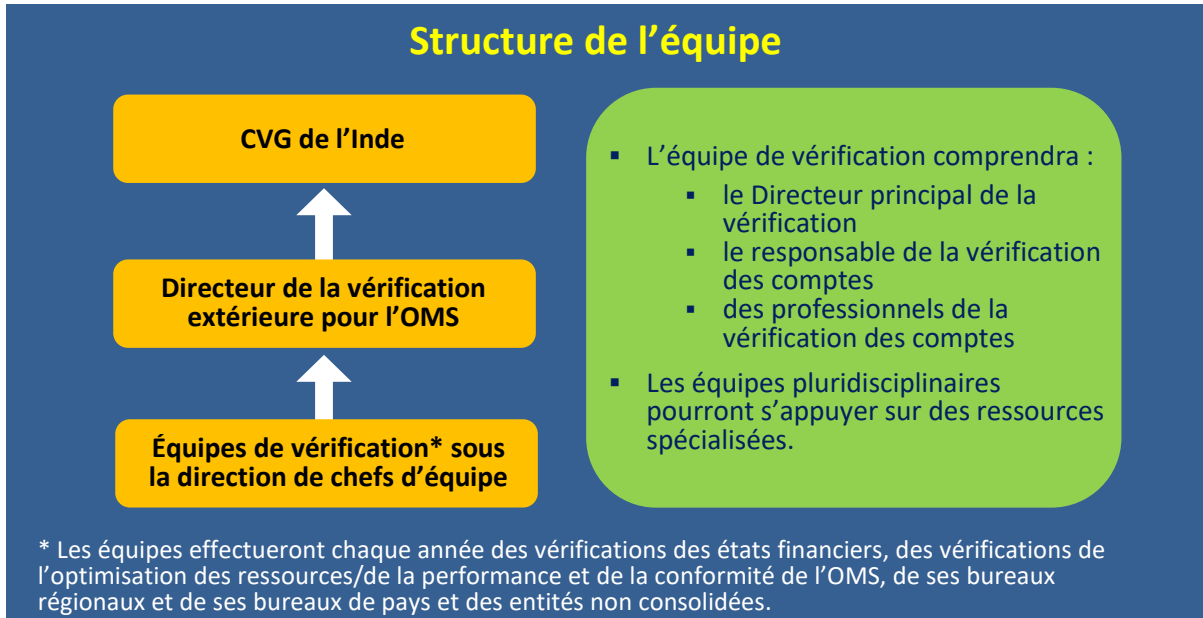
33. M^{me} Ritu Dhillon a travaillé comme vérificatrice générale des comptes dans divers États de l'Inde. Elle possède une vaste expérience de la vérification des comptes dans le secteur de la santé en Inde. Elle a travaillé comme secrétaire de l'Autorité nationale chargée de fixer les prix des produits pharmaceutiques en Inde, et dans diverses organisations en tant que conseillère financière principale et responsable de la vigilance au Ministère de la santé et des affaires familiales.

C. Continuité de l'équipe du Commissaire aux comptes au cours de la période de vérification des comptes proposée de quatre ans



34. Pour assurer la continuité de l'équipe de vérification, nous créerons un groupe constitué de membres de l'équipe de vérification pour la vérification des comptes de l'OMS. Des membres de ce groupe dédié seront déployés et chargés de diverses vérifications au cours de la période de quatre ans afin d'assurer la continuité. En outre, la Directrice de la vérification extérieure des comptes, qui est fonctionnaire depuis longtemps et travaille à Genève, sera un lien crucial pour assurer la continuité de la vérification à l'OMS.

Structure de l'équipe

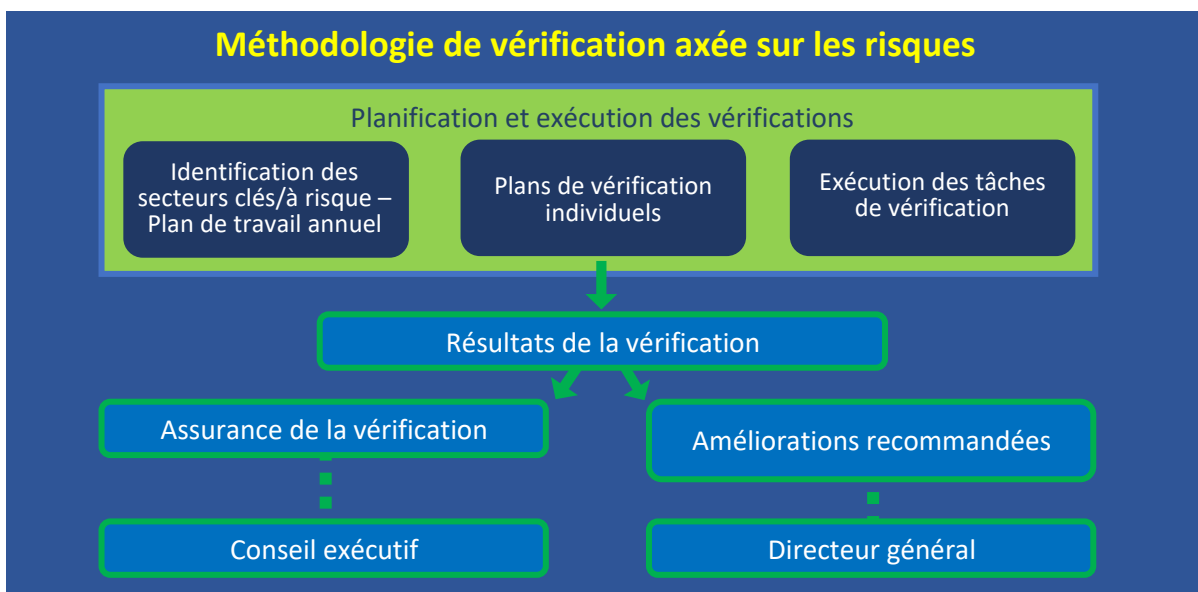


D. Représentation équilibrée et diversifiée selon le genre au sein de l'équipe

35. Le CVG s'engage à promouvoir l'équité de genre, et les femmes professionnelles seront représentées comme il se doit dans les équipes de vérification à tous les niveaux. À l'heure actuelle, toutes nos équipes de vérification sont dirigées par une femme haute fonctionnaire – M^{me} Ritu Dhillon, Directrice de la vérification extérieure des comptes à l'OMS, à Genève.

APPROCHE ET STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

A. Plans de travail complets



1. Planification de la vérification

36. Les domaines sur lesquels porte la vérification sont hiérarchisés en fonction de la connaissance de l'entité et d'une évaluation des risques menée suivant l'importance relative, l'importance, l'actualité et la visibilité financières, ainsi que de tout domaine spécifique indiqué par les responsables de la gouvernance.



37. Chaque année, un plan de vérification annuel sera établi conformément au plan de vérification stratégique, en l'adaptant aux dernières évolutions dans l'environnement de vérification. Le plan de vérification annuel précisera les vérifications à mener ; les vérifications financières, de la conformité, de l'optimisation des ressources et de la performance, les vérifications informatiques ; les unités à vérifier ; le calendrier des vérifications ; la portée des vérifications ; l'affectation du personnel et la durée des vérifications. Le plan annuel de vérification pour le cycle 2022-2023 a été présenté à l'IEAOC le 29 juin 2022.

Principaux risques

38. Voici quelques-uns des principaux domaines de risque identifiés par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS. Lors de nos vérifications, nous avons couvert/nous couvrirons les risques évalués dans les domaines suivants :

- Financement
- Opérations de la chaîne d'approvisionnement
- Mise en œuvre de l'éradication de la poliomyélite

- Initiative de transformation
- Cybersécurité
- Mobilisation des partenaires
- Hypothèses du PGT
- Mesure de l'impact
- Exploitation, abus et harcèlement sexuels
- Éthique, y compris bien-être et santé mentale du personnel
- Questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Couverture adéquate des ressources de l'OMS

39. Comme nous le faisons actuellement, nous assurerons une couverture adéquate de toutes les ressources et opérations de l'OMS :

- au Siège de l'OMS
- dans les Bureaux régionaux de l'Afrique, de la Méditerranée orientale, de l'Asie du Sud-Est, du Pacifique occidental et de l'Europe
- dans les bureaux de pays
- dans les entités non consolidées.

2. Exécution de la vérification

40. L'exécution de la vérification commence par une conférence d'ouverture au cours de laquelle le plan de vérification, énonçant les objectifs et l'approche, est examiné avec le chef de l'unité. L'entité vérifiée est informée des données, informations et documents nécessaires au cours de la mission. Les vérifications visent à garantir l'exactitude des états financiers, le respect des règles et règlements et l'adéquation des contrôles internes, ainsi que l'économie, l'efficacité et l'efficacité des opérations.

B. Exemple de plan de vérification (missions comprises)

41. Un exemple de plan annuel de vérification, indiquant les missions et les résultats, est présenté à l'*annexe 1*.



C. Nature de la vérification

Vérification des états financiers

42. Elle comprend les fonctions d'attestation des états financiers et la formulation d'une opinion sur les états financiers préparés selon les normes IPSAS. Notre opinion et notre rapport sont conformes aux exigences prescrites dans les clauses pertinentes du Règlement financier de l'Organisation.

Vérification de la conformité

43. Elle comprend la vérification des crédits et l'évaluation de la conformité aux règles, règlements et autorisations des organes délibérants. Nous examinons le bien-fondé des transactions et signalons les cas de gaspillage et de dépenses irrégulières.

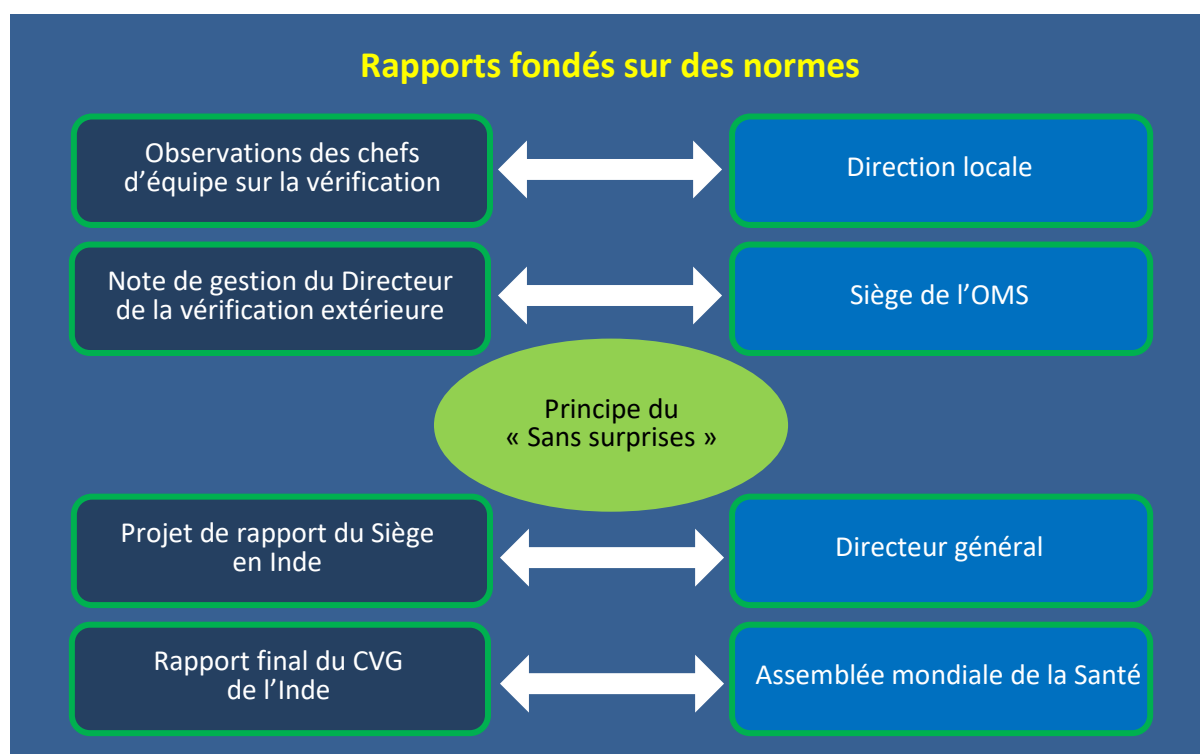
Vérification de l'optimisation des ressources/de la performance

44. La vérification de l'optimisation des ressources et de la performance couvre divers domaines en tenant dûment compte de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacé. Les domaines sur lesquels porte la vérification de l'optimisation des ressources et de la performance sont choisis en fonction : a) du montant des ressources qui leur sont allouées ; b) des risques pour le fonctionnement efficace et efficace de l'Organisation ; et c) des préoccupations des organes directeurs de l'OMS, y compris l'IEAOC.

Missions supplémentaires

45. Nous accepterons toute mission supplémentaire à la demande de l'Assemblée mondiale de la Santé, comme l'exige l'article 14.5 du Règlement financier, pour procéder à certains examens spécifiques et déposer des rapports distincts sur leurs résultats.

3. Exécution de la vérification



46. Lors de la communication des résultats de la vérification, nous nous conformerons aux exigences énoncées dans le Règlement financier de l'OMS.

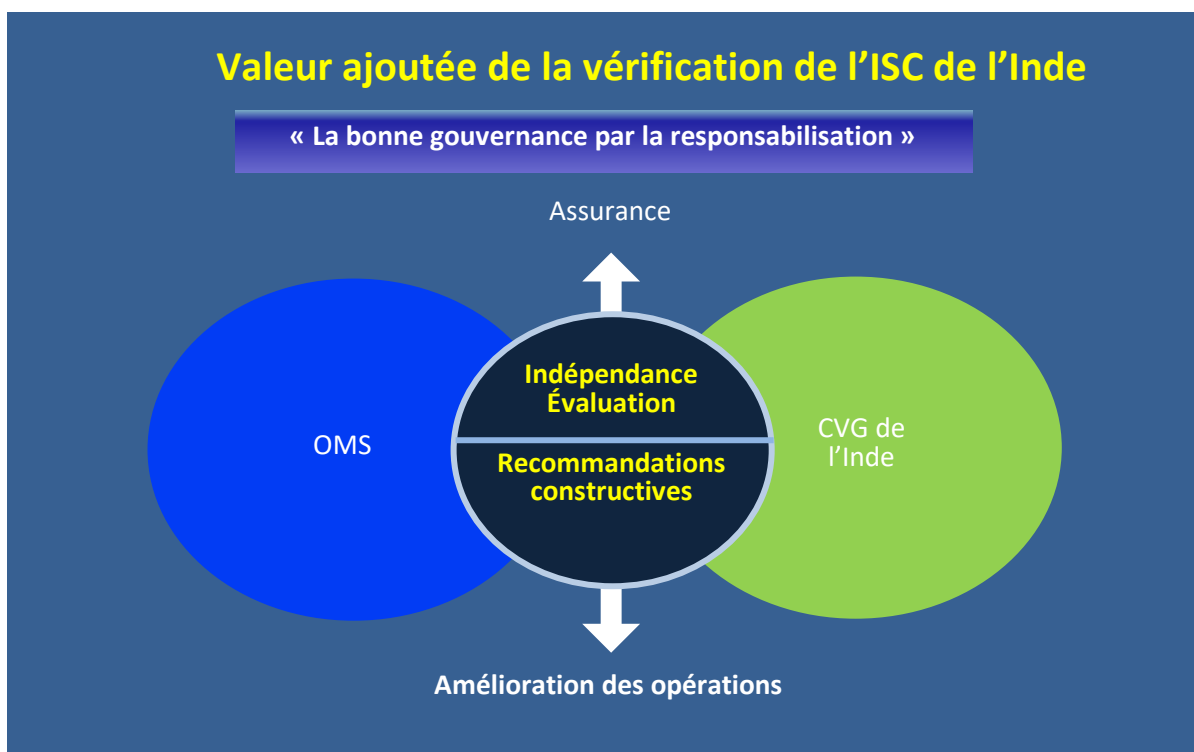
47. Les mesures ci-après seront prises pour assurer le respect des normes internationales en matière d'établissement de rapports :

- exactitude ;
- exhaustivité ;
- équilibre et équité ;
- clarté ;
- recommandations constructives ;
- respect des délais.

4. Gestion des recommandations

48. Nous effectuons un examen interne pour nous assurer que les recommandations sont pratiques et apportent une valeur ajoutée. Les recommandations, proposées pour améliorer la gouvernance et les contrôles internes, seront examinées lors de la Conférence de clôture afin de s'assurer qu'elles sont mutuellement acceptées.

5. Valeur ajoutée de l'ISC de l'Inde



EXEMPLE DE PLAN DE VÉRIFICATION

A. Pièce jointe 1

Exemple de plan de vérification (missions et résultats compris)

Mission	Résultat	Nature/objectif du travail
Plan de vérification annuel	Plan de vérification annuel	Planification de la vérification
Vérification intérimaire	Note de gestion ¹	Vérification des états financiers
Vérification des bureaux régionaux et des bureaux de pays	Note de gestion	Vérification de la conformité
Vérification de la performance	Note de gestion	Vérification de la performance
Vérification de la performance/informatique/ Vérification des bureaux régionaux et des bureaux de pays	Note de gestion	Vérification de la performance/informatique/de la conformité

Mission	Résultat	Nature/objectif du travail
Vérification des entités non consolidées de l’OMS CIRC ONUSIDA CIC UNITAID SHI	Note de gestion	Vérification des états financiers/de la conformité
Finalisation des rapports de vérification	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport abrégé (opinion du Commissaire aux comptes) • Rapport complet • Rapport spécial du Commissaire aux comptes, le cas échéant, à la demande de l’Assemblée mondiale de la Santé 	Assurance de la qualité

¹ Elle sera publiée dans le cadre de la note de gestion relative à la vérification finale des états financiers.

COÛT

A. Coût – montant compétitif des honoraires demandés, toutes charges incluses, pour la réalisation de la vérification extérieure des comptes chaque année de 2024 à 2027

Nombre de mois-vérificateur

49. Après évaluation des informations disponibles sur la taille, l’ampleur et les priorités des activités de l’OMS, nous avons estimé l’effort de vérification à 58 mois-vérificateur¹ par an pour les vérifications au Siège, dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays et dans les entités non consolidées de l’OMS.

Proposition d’honoraires

50. Après évaluation des opérations de l’OMS au Siège, et compte tenu des vérifications des bureaux régionaux et des bureaux de pays, ainsi que du CIRC, du CIC, de SHI, de l’ONUSIDA et d’UNITAID, nous proposons les honoraires suivants :

Coût forfaitaire de la vérification en USD			
Année	OMS	Entités non consolidées	Total
2024	408 240	158 760	567 000
2025	408 240	158 760	567 000
2026	408 240	158 760	567 000
2027	408 240	158 760	567 000
Total	1 632 960	635 040	2 268 000

¹ 58 mois-vérificateur couvrent a) les vérifications sur le terrain, b) le Directeur de la vérification extérieure des comptes et c) le siège du CVG.

51. Les honoraires calculés pour l'année 2024 sont basés sur les coûts (indemnités journalières, frais de déplacement et de personnel) en octobre 2022. Les ressources déployées resteront les mêmes au cours des années suivantes, sauf en cas de variation du coût des voyages en avion, des dépenses de personnel et des taux de l'indemnité journalière de subsistance, qui, selon nous, ne devrait pas dépasser un plafond de 7 %. Pour l'estimation des honoraires ci-dessus, toutes les dépenses de secrétariat et autres services auxiliaires, et tous les frais de voyage et les indemnités de subsistance des collaborateurs du Commissaire aux comptes ont été inclus.

TRANSITION

A. Nature, portée et délais des demandes d'information, accès aux documents d'audit du Commissaire aux comptes sortant

52. Étant donné que nous sommes l'actuel Commissaire aux comptes de l'OMS pour la période 2020-2023, cela est sans objet pour nous.

B. Assurance concernant la demande d'informations par le Commissaire aux comptes entrant

53. Nous assurons que nous suivrons a) les directives pour la passation de relais par le Commissaire aux comptes sortant et la prise de relais par le Commissaire aux comptes entrant, définies par le Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, et b) le GUID 5090 « Contrôle des institutions internationales » ainsi que les directives de l'INTOSAI pour assurer une relève sans heurts.

C. Interprétation des méthodes et normes comptables

54. L'une des difficultés auxquelles une organisation est confrontée est la modification de l'interprétation des méthodes et normes comptables par les Commissaires aux comptes sortant et entrant. Pour surmonter ce problème, l'ISC de l'Inde a délibéré sur cette question au sein du Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies afin de définir une approche harmonisée et uniforme pour l'interprétation des principales méthodes et normes comptables.

ANNEXE 4

**CANDIDATURE AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ****KENYA****1. INDÉPENDANCE****1.1 Nomination et autonomie du Vérificateur général des comptes**

Le Bureau du Vérificateur général des comptes de la République du Kenya (BVG-K) est un bureau constitutionnel indépendant créé en vertu des articles 229 et 248(3)(a) de la Constitution du Kenya, 2010. L'article 4 de la loi de 2015 sur la vérification des comptes publics prévoit que le chef statutaire du Bureau est le Vérificateur général des comptes.

La Constitution confie au Vérificateur général des comptes la mission de vérifier les comptes de toutes les entités publiques au niveau national et au niveau des administrations des comtés, d'en rendre compte, et de fournir une assurance indépendante quant à la légalité et à l'efficacité de l'utilisation des fonds publics. La loi de 2015 relative à la vérification des comptes publics exige également que le Vérificateur général effectue des vérifications de la performance et fournisse une assurance quant à l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et de la gouvernance globale.

Nous soumettons nos rapports de vérification directement au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) et à l'Assemblée régionale concernée.

1.2 Portée des vérifications

L'article 10 de la loi de 2015 relative à la vérification des comptes publics renforce l'indépendance du Vérificateur général des comptes et dispose qu'en vertu de la Constitution, celui-ci ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, être soumis à des directives ou au contrôle d'une personne ou d'une autorité. Par conséquent, le Vérificateur général des comptes a la liberté de décider du contenu et du calendrier de ses rapports.

1.3 Intégrité et objectivité

Le comportement éthique, l'intégrité et la responsabilité étant essentiels pour susciter la confiance du public, et conformément à la norme ISSAI 130 – Code de déontologie, les mesures suivantes sont prises :

- les personnes responsables de la vérification sont tenues de fournir des informations sur l'indépendance de l'équipe et sur toute menace éventuelle, y compris les conflits d'intérêts identifiés dans toutes les missions de vérification ;

- l'indépendance des membres de l'équipe est assurée, mise à jour et contrôlée afin de déterminer facilement si les équipes satisfont aux exigences d'indépendance ;
- des critères sont définis pour déterminer la menace de familiarité et les mesures de protection pour la ramener à un niveau acceptable ;
- il y a une rotation régulière du personnel chargé de la vérification et des personnes responsables de la vérification et des examens de la qualité après une période donnée, conformément aux exigences éthiques pertinentes.

1.4 Recours à la vérification intérieure des comptes

Pour envisager de recourir à la vérification intérieure des comptes, nous évaluons son indépendance et son objectivité. Lorsque les critères suivants sont respectés, tout porte à croire que la vérification intérieure des comptes est objective :

- La structure hiérarchique – responsabilisation et présentation des résultats à la fois à la haute direction et aux responsables de la gouvernance ;
- est située, sur le plan institutionnel, en dehors de la fonction de personnel et de gestion de l'unité vérifiée ;
- est suffisamment éloignée des pressions politiques pour qu'il soit possible d'effectuer des vérifications et de rendre compte objectivement des constatations, opinions et conclusions sans craindre de représailles politiques ;
- ne permet pas à l'équipe de vérification intérieure des comptes de vérifier les opérations dont elle a déjà été responsable ;
- permet d'accéder aux personnes chargées de la gouvernance ; et
- Le vérificateur intérieur des comptes possède les qualifications, aptitudes et compétences nécessaires.

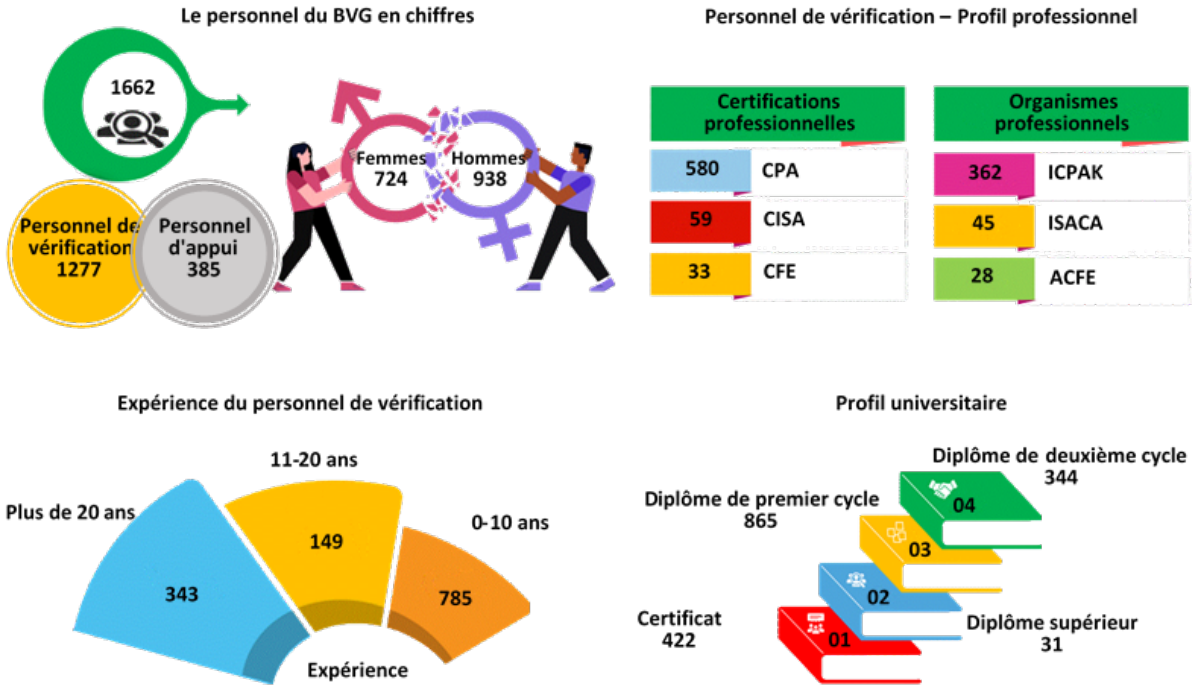
Nous évaluerons les menaces et les mesures de protection liées à l'utilisation des travaux du vérificateur intérieur des comptes et déterminerons la nature, l'étendue et le calendrier de nos vérifications.

2. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DU PERSONNEL

2.1 Effectifs du BVG-K

Le BVG-K compte 1662 personnes, dont des vérificateurs et d'autres membres du personnel. Pour une prestation de services efficace et efficiente, toutes les fonctions d'appui clés ont été professionnalisées. Le diagramme ci-dessous illustre la représentation des genres au sein de notre personnel, les titres universitaires, l'éventail de l'expérience et des qualifications professionnelles et leur adhésion à des organismes professionnels du personnel de vérification.

Le personnel du BVG-K en chiffres



2.2 Maîtrise de l'anglais

Conformément à l'article 7(2) de la Constitution du Kenya, l'anglais est l'une des langues officielles de la République. L'anglais est enseigné en tant que matière au cours des trois premières années d'école primaire au Kenya puis est la langue d'enseignement les années suivantes, jusqu'à l'université. Par conséquent, notre personnel a une très bonne connaissance pratique de l'anglais.

2.3 Programme de formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue du personnel est prévue dans le Manuel des politiques de ressources humaines du BVG-K. Le Bureau parraine divers cours professionnels, séminaires locaux et internationaux, conférences et ateliers. Le BVG-K possède des abonnements annuels à divers organismes professionnels pour les membres de son personnel. Le Bureau a mis sur pied un comité consultatif sur l'apprentissage et le perfectionnement chargé de fournir une orientation stratégique pour les activités de formation continue.

Le Bureau a mis en œuvre les Lignes directrices sur la progression de carrière et le Manuel des descriptions de poste. Les Lignes directrices énoncent les qualifications et l'expérience requises pour les divers emplois au sein du Bureau et l'ensemble des compétences pour chaque classification d'emploi. Elles fournissent une structure de carrière bien définie et établissent des normes pour le recrutement, la formation et le perfectionnement continu.

2.4 Programme d'amélioration de la qualité

C'est le Vérificateur général des comptes qui, en dernier ressort, est responsable du système de gestion de la qualité. Des procédures de gestion de la qualité sont appliquées pour chaque vérification, conformément à la Politique et au Manuel de contrôle de la qualité, à la Politique d'assurance de la qualité et aux Manuels de vérification du BVG-K. Les politiques et procédures du BVG-K décrivent les différents niveaux d'examen de vérification et leurs rôles en fonction de la structure organisationnelle. Le Bureau a été l'un des premiers à adapter les ISQM 1 et 2 et a nommé des examinateurs de la qualité pour certaines missions de vérification de la régularité.

Le BVG-K procède à des autoévaluations à l'aide du cadre de gestion du rendement des ISC (CSR-ISC) et du cadre annuel de renforcement des capacités institutionnelles (ICBF) de l'AFROSAI-E. Le Bureau se soumet également aux examens collégiaux triennaux de l'assurance qualité effectués par l'AFROSAI-E.

3. EXPÉRIENCE ET CAPACITÉ

3.1 Expérience de la vérification des comptes d'organisations des Nations Unies et d'organisations internationales

Le BVG-K a offert des services de vérification pour des projets financés par des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations internationales, comme indiqué ci-dessous :

Entités	Nombre
Projets de la Banque mondiale	100
Projets financés par des institutions spécialisées des Nations Unies (PNUE, FNUAP, ONU-Habitat, PNUD, UNICEF et FIDA)	35
Fonds mondial (VIH/sida, tuberculose et paludisme)	6
Autres (Banque africaine de développement, JICA, UE, KfW et AFD France)	76
Organes et institutions du COMESA	6
Organes et institutions de la Communauté d'Afrique de l'Est	29
Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	6

3.2 Expérience de la vérification auprès de grandes organisations utilisant des progiciels de gestion intégrés

Le système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) est un progiciel de gestion intégré (PGI) basé sur Oracle, utilisé à la fois au niveau national et au niveau des comtés au Kenya. Les vérificateurs du BVG-K possèdent donc une vaste expérience de la vérification des comptes des organisations utilisant Oracle ainsi que d'autres PGI utilisés par les sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux semi-autonomes. La Direction de l'assurance des systèmes et de la science des données du BVG-K a exécuté des missions d'audit IS complètes et des vérifications intégrées sur des solutions basées sur Oracle. De plus, le département vérifie plus de 200 systèmes de RH et de paie dans les institutions de l'État.

3.3 Normes d'audit et d'éthique régissant notre travail

Le BVG-K a adopté, pour mener à bien ses missions, le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP), qui comprend comme normes de vérification les Principes de l'INTOSAI, les ISSAI et les Guides de l'INTOSAI. Les ISSAI sont dérivées des ISA, qui sont mises au point par l'IAASB.

Conformément aux dispositions de la norme ISSAI 130 – Code de déontologie, le BVG-K a élaboré un Code de conduite et d'éthique. Tous les membres du personnel se sont engagés à respecter le Code de conduite en apposant leur signature sur le document. Le Code de conduite s'applique au Vérificateur général des comptes, à chaque vérificateur et à toutes les personnes qui travaillent pour le compte du Bureau.

3.4 Expérience de la vérification d'états financiers établis selon les normes IPSAS

Le BVG-K a déjà vérifié les comptes de 1606 entités, dont 47 % ont établi des rapports selon les normes IPSAS (comptabilité d'exercice), comme illustré ci-dessous :

Nombre d'entités vérifiées par cadre d'établissement des rapports financiers – 2021

Cadre d'établissement des rapports financiers	Entités vérifiées	%
IFRS	151	9
IPSAS (comptabilité d'exercice)	759	47
IPSAS (comptabilité de caisse)	696	44
Total	1 606	100

3.5 Capacité de vérification des comptes de l'OMS et des entités non consolidées

Synthèse de notre capacité de vérification des comptes de l'OMS :

1) **Personnel compétent et expérimenté** – Notre vaste expérience de la vérification des états financiers préparés conformément aux normes IPSAS (comptabilité d'exercice) et la richesse de l'expérience et des connaissances de notre personnel en matière de vérification montrent clairement que nous sommes capables de vérifier les comptes de l'OMS et des entités non consolidées. Le BVG-K déploiera une équipe dédiée, compétente et expérimentée pour vérifier les comptes de l'OMS.

2) **Notre réputation** – Au fil des décennies, des partenaires de développement et d'autres organisations internationales nous ont confié la responsabilité de vérifier leurs différents projets, programmes et initiatives et d'en rendre compte. Les membres du personnel de l'ISC du Kenya dirigent les initiatives de renforcement des capacités de l'INTOSAI et de l'AFROSAI-E et les examens d'assurance de la qualité dans d'autres ISC de la région africaine en tant que spécialistes techniques et examinateurs. L'ISC a également entrepris des audits spéciaux et des audits judiciaires à la demande du Parlement et en réponse aux divers besoins des parties prenantes dans le pays.

3) **Notre méthodologie d'audit** – Le BVG-K a élaboré une méthodologie de vérification des états financiers et de la conformité (F ! CAM). F ! CAM est une approche de vérification des comptes combinée qui permet d'avoir une vision globale de la performance du client. Cette méthode aide le Bureau à réduire au strict minimum les procédures de fond habituellement longues, sans nuire à la qualité des résultats des vérifications. Le contrôle et l'assurance de la qualité font partie intégrante de notre processus de vérification des comptes.

4) **Capacité d'effectuer des vérifications intégrées** – Le Bureau dispose d'unités à part entière qui effectuent des vérifications des états financiers, de la conformité, des systèmes d'**information** et de la performance. Pour réaliser un audit à fort impact, l'équipe chargée de vérifier les comptes de l'OMS comprendra des employés des unités susmentionnées.

5) **Système de gestion des vérifications et infrastructure informatique** – Le BVG-K a utilisé l'informatique dans son travail et a mis en place une infrastructure informatique solide, non seulement pour faciliter les vérifications sans support papier, mais aussi pour **assurer** la continuité même lorsque les interactions physiques sont entravées, ce qui lui permet d'offrir des services plus efficaces et plus efficaces. Le Bureau utilise un système de gestion des vérifications pour la planification, l'exécution, l'établissement de rapports et le suivi.

6) **Expérience de la vérification des comptes dans le secteur de la santé** – au cours des cinq dernières années, le secteur de la santé au Kenya a représenté en moyenne 10 % du budget national, les établissements de santé étant situés au niveau national et au niveau des comtés. Outre la vérification des **états financiers**, le BVG-K a effectué les vérifications de la performance à fort impact suivantes dans le secteur de la santé :

- gestion des services de transfusion sanguine par les Services nationaux de transfusion sanguine du Kenya
- prestation de services de santé mentale au Kenya
- prestation de services de santé spécialisés par l'hôpital national Kenyatta
- prestation de services de soins de santé spécialisés par l'Hôpital national accueillant les blessés médullaires.

Le rapport de vérification de la prestation de services de santé spécialisés par l'hôpital national Kenyatta et la prestation de services de santé mentale au Kenya a été reconnu comme le meilleur rapport de vérification de la performance dans la région AFROSAI-E en 2012 et 2017 respectivement.

La vérification de la performance de la prestation de services de santé mentale au Kenya a conduit à l'élaboration d'une législation et à la promulgation de la loi de 2022 sur la santé mentale.

4. STRATÉGIE DE DOTATION EN PERSONNEL

4.1 Curriculum Vitae – Vérificatrice générale des comptes de la République du Kenya

Nancy Gathungu, experte-comptable, CBS, est Vérificatrice générale des comptes de la République du Kenya et dirige l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques du Kenya (ISC du Kenya). Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce (option comptabilité) et d'un master en administration des entreprises (gestion stratégique) de l'Université de Nairobi. Elle suit actuellement un programme de doctorat (PhD) en administration des entreprises (gestion stratégique) à l'Université Jomo Kenyatta d'Agriculture et de Technologie (JKUAT). Elle est experte-comptable agréée du Kenya (CPA-K), auditrice informatique agréée (CISA), membre de l'Association of femmes comptables du Kenya et membre du programme international de bourses d'audit du Government Accountability Office des États-Unis d'Amérique.

Elle a plus de 27 ans d'expérience de la vérification extérieure et intérieure des comptes dans le secteur public, au niveau du gouvernement central et dans les sociétés d'État. Elle joue un rôle important dans l'établissement de normes internationales et de bonnes pratiques en tant que :

- Présidente de la Commission des commissaires aux comptes du COMESA (GOBEA) ;
- nouvelle Présidente de la Commission de vérification des comptes de la Communauté d'Afrique de l'Est ;
- Présidente de l'équipe de vérification des comptes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ;
- Membre du Comité de renforcement des capacités de l'INTOSAI et Présidente sortante de son axe de travail sur les guides et les documents occasionnels, et membre des groupes de travail de l'INTOSAI sur : 1) l'impact de la science et de la technologie sur le contrôle des finances publiques, 2) l'évaluation des politiques et programmes publics, 3) l'audit environnemental et trois autres groupes de travail ;
- Présidente du Comité de renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'AFROSAI et membre du Conseil de rédaction de l'AFROSAI African Journal of Comprehensive Auditing ;
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'AFROSAI-E et Présidente du Groupe de travail de l'AFROSAI-E sur le contrôle des finances publiques et la gestion des systèmes d'information.

4.2 Curriculum Vitae – Directeur principal

M. Njoroge Waithima est Directeur de la vérification des comptes au Bureau de la Vérificatrice générale des comptes du Kenya et possède plus de 2 décennies d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public. Il possède les qualifications suivantes :

- Master en administration des entreprises (MBA), Finance, de l'Université de Nairobi ;
- Diplôme de premier cycle de commerce (option comptabilité) de l'Université de Nairobi ;

- Expert-comptable agréé du Kenya (CPA-K) et membre de l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya ;
- Programme de développement du leadership stratégique de la Kenya School of Government.

Expérience en matière de vérification des comptes

Il possède une vaste expérience de la vérification des états financiers et de la conformité, acquise au sein de divers ministères, départements et institutions, ainsi que dans le cadre de projets financés par des partenaires de développement, en particulier dans le secteur de la santé. Il a également participé à l'audit d'autres secteurs, notamment : l'eau, l'éducation et les transports, les infrastructures, le logement et le développement urbain.

4.3 Continuité et inclusivité

On parviendra à la continuité et à l'inclusivité de la manière suivante :

- La vérification des comptes de l'OMS sera incluse dans le plan d'audit global annuel du BVG-K afin d'assurer une allocation suffisante de ressources.
- Tout le personnel du BVG-K affecté à la vérification des comptes des organismes régionaux et internationaux est disponible pendant au moins 3 ans avant tout changement. Toutefois, une grande continuité au sein des équipes au fil des ans sera maintenue.
- Le BVG-K compte 44 femmes pour 56 hommes parmi son personnel. On s'efforcera de composer, pour cette mission, une équipe équilibrée et diversifiée selon le genre.

5. APPROCHE ET STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

5.1 Plan de vérification

Les vérifications du BVG-K seront conformes aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), qui incorporent les Normes internationales d'audit (ISA), et au mandat additionnel de l'OMS, sous réserve de toute directive spéciale de l'Assemblée. Nos vérifications porteront sur les états financiers, la conformité et la performance. Nous chercherons également à évaluer l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des structures de gouvernance à l'OMS. Notre plan de vérification est décrit ci-dessous :

Plan de vérification et calendriers proposés
<p>Objectif de la vérification :</p> <p>Garantir dans une mesure raisonnable :</p> <p>i) Que les états financiers présentent équitablement la situation financière à l'expiration de l'exercice considéré et les résultats des opérations effectuées pendant l'exercice, qu'ils ont été préparés conformément aux politiques comptables stipulées et que les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente.</p> <p>ii) Que les ressources financières ont été utilisées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OMS.</p> <p>iii) Que l'utilisation des ressources financières a été optimale.</p> <p>iv) Que les contrôles internes et de la gestion des risques sont efficaces.</p>
<p>Portée de l'audit : Exercices 2024 à 2027</p>
<p>Approche de vérification prévue : la vérification sera axée sur les risques. Les vérifications porteront sur les domaines présentant un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes, d'après ce que nous savons de l'OMS, de son environnement opérationnel, de ses contrôles internes et de son importance relative.</p>
<p>Nature et étendue des vérifications : les vérifications porteront à la fois sur les états financiers, sur la conformité, sur la performance et sur l'audit IS, selon les normes applicables. L'évaluation des risques liés à la vérification et l'importance relative détermineront l'étendue de nos vérifications et des éléments probants qui figureront dans notre stratégie globale.</p> <p>Nous déterminerons les thèmes des vérifications de la conformité et de la performance selon ce que nous savons de l'environnement opérationnel de l'OMS et des évaluations des risques.</p>
<p>Importance relative : selon ce que nous savons des opérations de l'OMS et de l'évaluation des risques, nous déterminerons l'importance relative quantitative et qualitative.</p>
<p>Visites régionales prévues : selon ce que nous savons des opérations de l'OMS et des risques institutionnels, notre vérification portera sur le Siège, les bureaux régionaux et les missions.</p>
<p>Communication : Nous nous efforcerons de communiquer efficacement avec la direction et les responsables de la gouvernance tout au long de la vérification. Au début, nous enverrons une lettre de mission et nous organiserons des réunions d'ouverture. Nous communiquerons à la direction les constatations de notre vérification par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • demandes de renseignements relatives à la vérification ; • réunion de clôture ; • notes de gestion. <p>Nous solliciterons les points de vue et les observations de la direction à toutes les étapes et nous en tiendrons compte dans le rapport final.</p>
<p>Recours à des experts : l'équipe de vérification évaluera les opérations de l'OMS et, le cas échéant, nous engagerons les experts compétents dans le respect le plus strict de la confidentialité.</p>
<p>Équipe de vérification : Une équipe dirigée par un directeur de la vérification sera constituée. Les membres de l'équipe seront choisis de manière équilibrée, en fonction de leur expérience de la vérification des états financiers, de la conformité, de la performance et des audits IS.</p>
<p>Gestion de la qualité : des spécialistes de l'assurance de la qualité seront affectés à la vérification pour veiller à ce que celle-ci soit menée en tenant dûment compte des normes de vérification et des meilleures pratiques.</p>

Activité	Responsabilité	Calendriers
Vérifications intérimaires		
1) Envoi d'une lettre de mission	Vérificateur général des comptes	Semaine 1
2) Réunion d'ouverture entre les vérificateurs et la direction	Vérificateurs et direction	Semaine 1
3) Présentation d'informations et de documents	Direction de l'OMS	Semaines 1 à 8
4) Planification, évaluation préliminaire des risques et intervention	Équipe de vérification	Semaines 1 à 2
5) Exécution de la vérification – états financiers, conformité et optimisation des ressources	Équipe de vérification	Semaines 3 à 7
6) Visite des bureaux régionaux et missions	Équipe de vérification	Semaines 4 à 7
7) Envoi de requêtes de vérification	Chef de l'équipe de vérification	Semaines 1 à 7
8) Soumission d'une réponse écrite aux requêtes de vérification	Direction de l'OMS	Semaines 1 à 7
9) Réunion de clôture entre les vérificateurs et la direction	Vérificateurs et direction	Semaine 8
10) Envoi d'une note de gestion	Chef de l'équipe de vérification	Semaine 8
11) Soumission d'une réponse écrite à la note de gestion	Direction de l'OMS	Semaines 8 à 9
Vérification finale		
1) Réunion de clôture entre les vérificateurs et la direction	Vérificateurs et direction	Semaine 1
2) Présentation d'informations et de documents	Direction de l'OMS	Semaines 1 à 3
3) Mise en œuvre de la procédure de vérification – Procédures de fond Examen des états financiers	Équipe de vérification	Semaines 1 à 2
4) Envoi de demandes de renseignements relatives à la vérification	Équipe de vérification	Semaines 1 à 2
5) Soumission d'une réponse écrite aux demandes de renseignements relatives à la vérification	Chef de l'équipe de vérification	Semaines 1 à 2
6) Réunion de clôture entre les vérificateurs et la direction	Direction de l'OMS	Semaine 3
7) Envoi d'une note de gestion	Vérificateurs et direction	Semaine 3
8) Soumission d'une réponse écrite à la note de gestion	Direction de l'OMS	Semaines 3 à 4
12) Envoi d'un rapport de vérification (abrégé et complet)	Vérificateur général des comptes	Semaine 5

Le plan de vérification proposé s'appliquera à l'OMS et aux entités non consolidées.

5.2 Plan de travail détaillé

Le résumé ci-dessous ne tient compte que des domaines jugés comme importants à l'issue de notre évaluation initiale. Nous actualiserons le plan de travail lors de la nomination officielle et de la collaboration ultérieure avec la direction.

Phase de vérification	Activités proposées	Résultats
Planification	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du code de déontologie • Préparation et envoi de la lettre de mission • Organisation de la réunion d'ouverture • Étude de l'environnement opérationnel, des structures de gouvernance, du cadre législatif, du département de vérification intérieure des comptes et des contrôles internes de l'OMS • Évaluation du processus, des outils, des rapports et des mécanismes de contrôle concernant la gestion des risques • Détermination des risques aux niveaux des états financiers et des assertions et mise au point d'une intervention appropriée • Détermination de l'importance relative de la vérification • Contrôle de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de mission • Procès-verbal de la réunion d'ouverture • Stratégie globale de vérification
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Examens analytiques intégrant l'analyse des données • Description du processus, procédures pas-à-pas, évaluation des risques et interventions au niveau des composantes • Mise en œuvre des procédures de vérification et évaluation des anomalies • Test de la conformité par rapport aux documents, politiques et procédures fondamentaux de l'OMS à l'issue de l'évaluation des risques. • Mise en œuvre des procédures de vérification pour déterminer si les ressources sont utilisées de façon optimale. • Examen des contrôles de l'informatique en général et des applications • Envoi de demandes de renseignements relatives à la vérification et évaluation des réponses de la direction • Organisation de réunions de clôture • Envoi d'une note de gestion et évaluation des réponses • Contrôle de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de renseignements relatives à la vérification • Procès-verbal de la réunion de clôture • Note de gestion
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des événements postérieurs et évaluation de leur incidence sur le rapport de vérification • Procédures de clôture de la vérification • Établissement et publication des rapports de vérification 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport abrégé • Rapport complet
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de situation

Le plan de travail proposé s'appliquera à l'OMS et aux entités non consolidées.

6. COÛT

Sur la base de notre évaluation des opérations et des états financiers de l’OMS, de SHI, du CIRC, du CIC, de l’ONUSIDA et d’UNITAID, nous proposons les honoraires suivants :

Année	Nombre de mois-vérificateur	OMS et SHI (USD)	Autres entités non consolidées (USD)	Coût total (USD)
2024	45	263 163	202 520	465 683
2025	45	263 163	202 520	465 863
2026	45	263 163	202 520	465 863
2027	45	263 163	202 520	465 863
		1 052 650	810 081	1 862 731

Le coût est basé sur le barème des allocations de subsistance fixé par la CFPI (en vigueur le 1^{er} novembre 22) et sur une estimation des frais de voyage.

Pour déterminer le coût, nous avons supposé que l’OMS et les entités non consolidées fourniraient des locaux à usage de bureaux, des moyens de télécommunication et des fournitures de bureau, que nous n’avons pas pris en compte dans nos coûts.

7. TRANSITION

Afin de maximiser le transfert des connaissances que le vérificateur sortant a de l’OMS, nous envisageons de coopérer une coopération avec ce dernier afin d’être pleinement informés des problèmes auxquels l’OMS est confrontée du point de vue de la vérification des comptes. Nous prévoyons de tenir une réunion conjointe avec le prédécesseur avant le transfert de la vérification et d’avoir accès aux informations et/ou aux documents de travail pertinents en temps opportun pour mieux connaître l’entité. Nous nous engageons également à coopérer de la même manière avec les vérificateurs entrants.

ANNEXE 5

**CANDIDATURE AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ****RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE****1. INDÉPENDANCE ET MANDAT DU CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DES COMPTES****1.1 Indépendance et autonomie**

L'article 20 de la loi de 2008 relative à la vérification des comptes publics porte création d'une institution supérieure de contrôle des finances publiques connue sous le nom de National Audit Office of Tanzania (NAOT), placée sous la direction du Contrôleur et vérificateur général (CAG).

La nomination, les devoirs statutaires et les responsabilités du CAG sont prévus à l'article 143 de la Constitution de la République-Unie de Tanzanie de 1977 et à l'article 10, paragraphe 1) de la loi relative à la vérification des comptes publics, qui comprend la vérification de tous les comptes et de toutes les opérations du Gouvernement, y compris des organismes parapublics.

L'article 143, paragraphe 6) de la Constitution et l'article 23 de la loi relative à la vérification des comptes publics donnent mandat au CAG de s'acquitter de ses fonctions sans être tenu de suivre les instructions ou les orientations de quiconque ni d'aucun ministère. De même, le CAG a un accès illimité aux personnes, aux documents, aux ordinateurs et à tout autre système d'information si cela peut raisonnablement être jugé nécessaire à la bonne exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, ainsi qu'au bon exercice de ses pouvoirs.

1.2 Recours à la vérification intérieure des comptes

Afin d'optimiser les ressources limitées, nous évaluerons les capacités, le plan de travail annuel et les rapports des vérificateurs intérieurs des comptes de l'OMS et nous nous appuyerons sur ces travaux dans la mesure du possible.

1.3 Types de vérifications effectuées

Nous effectuons des vérifications des états financiers, de même que des contrôles juricomptables, spécialisés, de la conformité et de l'exécution, et le CAG peut entreprendre toute autre vérification qu'il juge appropriée.

En 2020-2021, le NAOT a produit 999 rapports de vérification de la conformité et de vérification des états financiers, dont 292 rapports sur des projets de développement et 707 rapports sur les autorités locales, le Gouvernement central et des entités commerciales et non commerciales du secteur public. En outre, le NAOT a publié 12 rapports de contrôle de gestion couvrant différents secteurs et 12 rapports de vérification de systèmes d'information autonomes.

2. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DU PERSONNEL

2.1 Postes occupés par les agents

Le NAOT compte plus de 950 employés, dont plus de 800 vérificateurs. Nos vérificateurs sont hautement qualifiés, issus d'une multitude de disciplines académiques et dotés d'expériences professionnelles variées. Le **Tableau 1** présente un certain nombre de vérificateurs possédant des qualifications professionnelles dans différentes disciplines.

Tableau 1. Vérificateurs et leurs qualifications professionnelles

Qualifications professionnelles	Nombre de vérificateurs
Experts-comptables agréés	404
Auditeurs informatiques agréés	37
Examineurs agréés en matière de fraude	6
Diplôme en information financière internationale	10
Diplôme IPSAS	42
Professionnels des achats et des fournitures agréés	7
Professionnels de la gestion de projets (PMP)	3
Responsables de la sécurité informatique agréés	3
Vérificateurs intérieurs des comptes agréés	2
Administrateurs des ressources humaines ayant réussi un examen de compétences	11
Professions juridiques (avocats)	11
Surveillants des dépenses professionnels	5
Ingénieurs en génie civil professionnels, ingénieurs écologues et autres ingénieurs agréés	24

2.2 Formation professionnelle continue

Le NAOT fournit un soutien financier d'ampleur pour la formation professionnelle continue de ses agents professionnels afin qu'ils restent au fait de leur environnement professionnel en constante évolution et qu'ils ne perdent jamais en compétence.

2.3 Compétences linguistiques

Nos vérificateurs maîtrisent l'**anglais** parlé et écrit, sont dotés de bonnes compétences relationnelles et possèdent un bon sens de la communication.

3. NOTRE APPARTENANCE À DES ORGANISMES INTERNATIONAUX DE VÉRIFICATION

Le NAOT est membre actif de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques), de l'AFROSAI-E (Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour les pays anglophones), du WGEA (groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental) et du comité des comptes publics de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Ces plateformes ont permis au NAOT d'améliorer ses procédures et de répondre aux exigences de niveau III (niveau Établi) du cadre de renforcement des capacités institutionnelles (ICBF) de l'AFROSAI-E en 2012. Ainsi, le NAOT est l'une des rares institutions supérieures de contrôle des finances publiques de la communauté INTOSAI à avoir atteint ce niveau.

4. NOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

4.1 Vérification auprès des Nations Unies

Le NAOT a fourni des services de vérification aux entités des Nations Unies pendant six ans, du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2018, en tant que membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Plus de 150 de nos vérificateurs ont pris part à la vérification des comptes de l'ONU.

Parmi les entités des Nations Unies ayant fait l'objet de vérifications par le NAOT, on peut citer le FNUAP, le PNUD, le FENU, ONU-Femmes, l'UNRWA, le TPIY, le TPIR, le MIFRTP, le PNUE, ONU-Habitat, l'ONUN, la MINUL, le BANUS, la FISNUA, la MONUSCO et la MINUSTAH.

Le Tableau 2 ci-dessous présente un résumé des recettes et des dépenses de certaines entités des Nations Unies dont les comptes ont été vérifiés par le NAOT au cours de l'exercice 2018.

Tableau 2. Résumé des recettes et des dépenses de certaines entités des Nations Unies dont les comptes ont été vérifiés par le NAOT

Entité	Total des recettes (USD)	Total des dépenses (USD)	Nombre de pays contributeurs
PNUD	5,5 milliards	5,1 milliards	170
ONU-Femmes	404,7 millions	380,3 millions	48
UNRWA	1,295 2 milliards	1,190 2 milliards	5
FNUAP	1,290 32 milliards	1,086 milliard	155
ONU-Habitat	178,7 millions	185,7 millions	90

Nous avons été chargés de la vérification des principales transformations opérationnelles au sein de l'ONU, notamment de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la stratégie globale d'appui aux missions (GFSS), de la stratégie relative aux technologies de l'information, d'Umoja (progiciel de gestion intégré), ainsi que de la mise en

œuvre du nouveau dispositif de prestation de services centralisée et des nouveaux outils utilisés pour gérer les partenaires opérationnels, tels que l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PCAT) et la politique harmonisée concernant les transferts monétaires (HACT). L'expérience acquise en matière de vérification de la transformation opérationnelle est un atout supplémentaire vis-à-vis de la vérification des comptes de l'OMS, qui traverse une transformation similaire. Nous connaissons bien le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et nous avons suivi de près les démarches ayant abouti au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (« Plan-cadre de coopération »).

Nos rapports de vérification concernant les Nations Unies ont porté sur la gouvernance, la transformation, le contrôle interne et la responsabilisation, la gestion du risque institutionnel, les technologies de l'information, la gestion de projets, les partenaires opérationnels, la budgétisation et l'exécution.

Nous avons eu l'occasion d'établir et de présenter un résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans tous les rapports du Comité des commissaires aux comptes (2015 et 2016) et d'autres rapports aux organes de gouvernance tels que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) et d'autres comités, groupes d'États Membres et commissions de contrôle du même type.

5. VÉRIFICATION AUPRÈS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES ANALOGUES

Nous vérifions également les comptes d'autres organisations internationales, exposées dans le Tableau 3 :

Tableau 3. Vérification auprès d'autres organisations internationales

Nom du client	Description	Période de vérification
Union africaine (UA)	Tous les pays africains sont réunis au sein de l'Union. Elle compte 11 bureaux et organes créés par l'Assemblée de l'UA.	Le NAOT a été reconduit dans ses fonctions au sein du Conseil des Commissaires aux comptes de l'UA pour deux ans, de 2023 à 2024, après un premier mandat concluant en 2020 et 2021.
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)	La Commission propose des services dans le domaine de l'aviation civile aux États Membres africains.	Le NAOT a signé un contrat de six ans avec la CAFAC, qui court de 2020 à 2025.
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	La CAE compte sept États Membres partenaires.	Le NAOT vérifie chaque année, avec d'autres États Membres, les comptes de la CAE.
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	La SADC comprend 16 États Membres	Le NAOT a également été chargé de la vérification des comptes de la SADC entre 2017 et 2019, tâche confiée simultanément à trois États Membres, à tour de rôle.

6. EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Nous sommes les commissaires aux comptes du Ministère tanzanien de la santé et de tous les hôpitaux et entités publics indépendants assurant la prestation de services de santé. Le secteur de la santé représente en Tanzanie une part importante du budget annuel national.

Le Ministère est à la tête de plus de 70 entités assurant la prestation de services de santé à la population. Il s'agit notamment du département MSD (dépôts pharmaceutiques), qui gère la chaîne d'approvisionnement pour l'achat et la distribution des médicaments et des fournitures médicales, de la TMDA (autorité tanzanienne de réglementation des médicaments et des dispositifs médicaux), de la TACAIDS (commission tanzanienne de lutte contre le sida), du Fonds mondial, du fonds Health Basket Fund et de tous les prestataires de services médicaux du secteur public, depuis les centres de soins de santé primaires jusqu'aux hôpitaux de recours. Le NAOT s'est également acquitté de missions de vérification pour l'UNRWA, qui a fourni des services de santé à environ cinq millions de réfugiés palestiniens.

La Tanzanie bénéficie également des programmes d'aide de l'OMS ; en conséquence, les vérificateurs ont acquis une solide compréhension des programmes et dispositifs de l'OMS lors de la vérification des comptes de ces programmes et dispositifs. Le NAOT effectue en outre des contrôles de gestion dans les secteurs de la santé ; par exemple, en 2019-2020, nous avons publié un rapport d'exécution portant sur les activités du projet relatif à la vaccination.

7. NORMES INTERNATIONALES DE VÉRIFICATION

Nos vérifications sont conformes aux normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) publiées par l'INTOSAI. Nous effectuerons en outre nos vérifications en vertu du mandat additionnel fixé par l'OMS, sous réserve de toute directive spéciale du Conseil exécutif de l'OMS et de l'Assemblée mondiale de la Santé.

8. NOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION D'ÉTATS FINANCIERS CONFORMES AUX NORMES IPSAS

Nous vérifions des états financiers préparés conformément aux normes IPSAS depuis 2009, date à laquelle la Tanzanie a adopté le cadre pour la première fois ; nous avons également vérifié les états financiers de l'ONU, conformes aux normes IPSAS, pendant six ans (2012-2018), ceux de l'Union africaine (2020-2021), ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est, ceux de la SADC et ceux de la CAFAC. Par conséquent, le NAOT a engrangé une vaste expérience dans la vérification d'états financiers conformes aux normes IPSAS.

9. CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'OMS

L'équipe sera composée de professionnels expérimentés hautement qualifiés en comptabilité, vérification, juricomptabilité, gestion de projet et systèmes d'information, sous la houlette du directeur de la vérification des comptes assisté du responsable de la vérification des comptes. Le **Tableau 4** présente la composition de l'équipe.

Le CAG est globalement responsable de la qualité et de la fiabilité des travaux effectués et signe les rapports des vérificateurs.

10. STRATÉGIE DE DOTATION EN PERSONNEL

10.1 Résumé du CV du CAG et du directeur de la vérification des comptes

i) Contrôleur et vérificateur général de Tanzanie, M. Charles Kichere

M. Kichere a été nommé en novembre 2019 Contrôleur et vérificateur général des comptes de la République-Unie de Tanzanie ; il est responsable de l'orientation générale de la vérification, y compris de la mise à disposition des ressources, de l'approbation des travaux et de la signature des rapports de vérification. Le CAG est à la tête du NAOT.

Il a plus de 20 ans d'expérience pratique dans les finances publiques et la vérification des comptes, auprès des collectivités locales et du gouvernement central, mais également dans le cadre de missions de vérification internationales. Avant sa nomination au poste de CAG, il a été secrétaire administratif régional de la région de Njombe, Commissaire général adjoint, puis Commissaire général de l'autorité fiscale tanzanienne.

Il a également été membre du directoire de la CRDB Bank et de l'EPZA (Export Processing Zones Authority) de 2017 à 2020. Il a été responsable des finances et Chef comptable de la TANROADS (Tanzania National Roads Agency) de 2012 à 2016, vérificateur intérieur des comptes en chef de la TANROADS de 2007 à 2012, et vérificateur intérieur des comptes d'Unilever Tanzania Limited (société privée avec des activités en Tanzanie et au Kenya). M. Kichere préside le sous-comité des ressources humaines de l'AFROSAI-E.

Il est expert-comptable agréé (CPA-T) et titulaire d'un master en administration des entreprises (MBA), d'un diplôme en gestion financière des projets de donateurs, d'une licence en droit (LLB), et d'une licence de commerce en comptabilité.

ii) Vérificateur général adjoint (directeur de la vérification), Salhina Mkumba

M. Mkumba a plus de 20 ans d'expérience pratique dans la vérification des comptes publics. Il est actuellement Vérificateur général adjoint (DAG) responsable de la vérification des comptes des collectivités et d'autres organismes.

Avant sa nomination au poste de DAG, il a travaillé en tant que Directeur de l'audit externe (siège de l'ONU) au sein du Comité des opérations d'audit (COA) du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (2015-2018), où il a présidé le COA (2015-2016) et le Groupe technique du Groupe des auditeurs externes des Nations Unies (2016-2017). Il a également été

Directeur adjoint de l'audit externe (Tanzanie) au sein du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (2012-2015) et responsable de la vérification des comptes chargé de la gestion des vérifications du Ministère des finances et organismes affiliés en Tanzanie (2005-2012).

M. Mkumba est membre du comité opérationnel chargé de la vérification des comptes du Conseil des Commissaires aux comptes de l'UA (depuis 2020), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (depuis 2019) et de la SADC (2019). Il est également membre du comité technique du NBAA (National Board of Accountants and Auditors) depuis 2018.

Il est expert-comptable agréé (CPA-T) et titulaire d'un master en administration des entreprises (MBA) de l'Université de Dar-es-Salaam.

10.2 Stratégie de dotation en personnel aux fins de continuité

Le NAOT déploiera des vérificateurs issus d'une équipe de plus de 150 professionnels qualifiés et expérimentés à l'échelle internationale, et assurera une rotation et un renouvellement stratégiques pour apporter du sang neuf et de l'énergie tout en maintenant une composition optimale de l'équipe. L'équipe sera composée de 12 vérificateurs sur le terrain (voir **Tableau 4**).

Tableau 4. Composition de l'équipe de vérification

N°	Nom	Fonction	Qualifications universitaires et professionnelles
1	Amnon Mwasakatili	Responsable de la vérification des comptes	MBA, CPA-T, diplôme ACCA-IFRS, diplôme IPSAS et licence de commerce en comptabilité. Il a été Responsable de la vérification des comptes de l'UNRWA et gère maintenant la vérification des comptes de l'UA et de la CAFAC. Il est également membre de l'équipe dirigeante de la Fonction de soutien technique de l'INTOSAI.
2	Tunginie Simba	Responsable adjoint	CPA-T, master RLA, diplôme ACCA-IFRS et diplôme en contrôle de gestion.
3	Asheri Matembele	Vérificateur principal des systèmes d'information	Master de sciences en sécurité de l'information et vérification, licence ès sciences en informatique, auditeur informatique agréé (CISA), responsable de la sécurité informatique agréé (CISM), MTA et ISO/IEC 27001.
4	Kauthar Othman	Vérificatrice principale	Licence des arts en comptabilité et finance, examinatrice agréée en matière de fraude (CFE), CPA-T et professionnelle de la gestion de projets (PMP).
5	Yusuph Mabwe	Vérificateur principal	CPA-T, auditeur informatique agréé (CISA) et licence de commerce en comptabilité.
6	Nobert Makonda	Vérificateur principal	CPA-T, master en administration des entreprises (MBA) et licence en comptabilité et finance.
7	Hussein Twaha	Vérificateur principal des systèmes d'information	Auditeur informatique agréé (CISA) et master en sciences en technologies de l'information et gestion.

N°	Nom	Fonction	Qualifications universitaires et professionnelles
8	Nsia Michael	Vérificatrice principale	MBA en gestion des technologies de l'information, CPA-T et licence de commerce en comptabilité.
9	Salome Bakampenja	Vérificatrice principale	CPA-T, MBA et diplôme supérieur en comptabilité.
10	Hamisi Shekibula	Vérificateur	CPA-T et licence de commerce en comptabilité.
11	Hidaya Mshana	Vérificatrice principale des finances et des systèmes d'information	CISA, CPA-T, master de sciences en finance et investissement, et diplôme avancé en comptabilité.
12	Faizy Mansoury	Vérificateur	Master of arts en suivi et évaluation, vérificateur en systèmes d'information agréé (CISA), CPA-T, professionnel de la gestion de projets (PMP) et licence de comptabilité d'entreprise en comptabilité et finance.

10.3 Plan pour atteindre un équilibre entre les genres

Le NAOT est un employeur garantissant l'égalité des chances qui tient compte des questions relatives au genre dans toutes ses activités, y compris la vérification des comptes. Nous assurons l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de la formation de toutes nos équipes de vérification, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. L'équipe de vérification sur le terrain sera composée de quatre femmes et huit hommes.

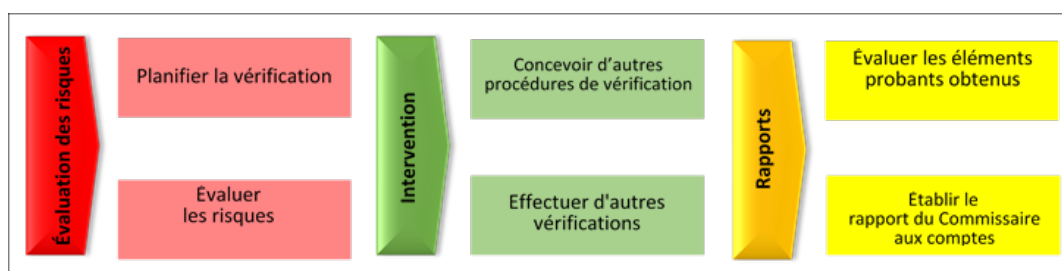
11. APPROCHE, MÉTHODOLOGIE ET STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

11.1 Approche de la vérification

Nous appliquons une approche de la vérification axée sur les risques qui tient compte des risques d'anomalies significatives dans les états financiers après avoir bien compris l'environnement opérationnel et commercial du client, y compris les contrôles internes. Cette approche permet d'allouer les ressources de façon optimale en fonction des risques identifiés.

La connaissance de l'entité est au cœur de l'approche de vérification appliquée par le NAOT et permet de répondre aux exigences en la matière. Nous utilisons des techniques d'analyse de données à partir de grands volumes de données pour obtenir plus d'informations dans le cadre de nos procédures d'évaluation des risques. Les vérifications du NAOT sont divisées en différentes étapes bien définies couvrant la planification, l'exécution et l'établissement de rapports (voir la **Figure 1**).

Figure 1. Le processus de vérification



11.2 Interactions avec la direction

Le NAOT adopte une approche participative pour mener à bien ses vérifications : les vérificateurs interagissent avec la direction avant de déterminer la stratégie de vérification et entretiennent un dialogue ouvert et régulier sur les observations qui affluent. Cette approche permet d'obtenir des résultats de qualité qui répondent aux attentes des comités d'audit et des organes directeurs.

11.3 Communication du plan de vérification

Le plan de vérification sera présenté pour examen à la direction et au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (IEAOC) afin de proposer des domaines d'intérêt.

11.4 Portée de la vérification des comptes

La vérification portera sur le Siège de l'OMS à Genève ; les bureaux régionaux au Caire, à Brazzaville, à Copenhague, à Manille, à New Delhi et à Washington, D.C. ; ainsi que certains bureaux de liaison. Nous vérifierons également les comptes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), du Centre international de calcul (ICC), de l'Assurance-maladie du personnel (SHI), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'UNITAID, et collaborerons étroitement avec les vérificateurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS). Les domaines sur lesquels portera la vérification seront hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques suivant leur importance relative sur le plan financier, l'importance opérationnelle, l'intérêt de la surveillance et la visibilité.

11.5 Processus de contrôle et d'assurance de la qualité

Le contrôle et l'assurance de la qualité seront mis en œuvre à chaque étape du processus de vérification, conformément aux Normes internationales d'audit et aux quatre niveaux d'examen déterminés dans nos manuels de vérification.

11.6 Travail sur le terrain

La vérification intermédiaire sera effectuée avant la clôture annuelle, tandis que la vérification finale sera effectuée après la présentation des états financiers. Les progrès de la vérification par rapport au plan de travail feront l'objet d'un suivi qui permettra de garantir l'efficacité et le bon rapport coût/efficacité de la vérification. Les membres des équipes seront choisis de manière équilibrée, en fonction de leur expérience de la vérification des états financiers, de la conformité, de la performance et des systèmes d'information.

11.7 Rapports de vérification attendus

Le NAOT respectera les Normes internationales d'audit et le Règlement financier de l'OMS, de même que son mandat additionnel. Les résultats attendus de la vérification seront communiqués à la direction, qui devra procéder à une validation factuelle et apporter des réponses.

Tableau 5. Calendrier de la vérification des comptes

Activité	Résultats	Délai alloué
Planification de la vérification	Plan de vérification	Deux semaines pour la première année ; une semaine les années suivantes
Vérification intérimaire (sur le terrain et au Siège)	Note de gestion intérimaire	Deux semaines pour le Siège et chaque bureau de pays/bureau régional sélectionné
Vérification finale	Projet de note de gestion, rapport abrégé (opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers) et rapport complet (rapport annuel de vérification des comptes).	Quatre semaines
Validation de la vérification des comptes et signature du rapport	Version finale des rapports de vérification et de la note de gestion	Une semaine
Présentation des rapports de vérification aux organes de gouvernance	Version finale des rapports de vérification et de la note de gestion	Une journée pour chaque organe de gouvernance

12. EXEMPLE DE PLAN DE VÉRIFICATION

Le plan de vérification comprendra, au minimum, les éléments suivants :

- une partie introductive indiquant le but et les objectifs de l'audit ;
- la portée/les domaines d'intervention, y compris les bureaux extérieurs à visiter ;
- le calendrier des communications ;
- l'approche et la méthodologie prévues pour la vérification ;
- l'équipe de vérification ; et
- les principaux résultats.

13. HONORAIRES DEMANDÉS POUR LA VÉRIFICATION

Les honoraires demandés pour la vérification sont calculés en fonction du temps consacré à la vérification et du niveau de compétence et de responsabilité du personnel chargé de cette mission. Le NAOT part du principe que la mission couvrira la vérification des états financiers, de la conformité et de la performance du Siège de l’OMS, des bureaux régionaux et de pays et de toutes les institutions affiliées selon les modalités convenues.

Après évaluation des opérations de l’OMS au Siège, et compte tenu des vérifications des bureaux régionaux et des bureaux de pays, ainsi que du CIRC, du CIC, de SHI, de l’ONUSIDA et d’UNITAID, nous proposons des honoraires totaux s’élevant à 460 000 USD par an : 368 000 USD pour l’OMS et 92 000 USD pour les entités non consolidées, comme cela est indiqué dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Honoraires demandés pour la vérification

Exercice	Coûts de la vérification en USD
Fonds principal de l’OMS	
2024	368 000
2025	368 000
2026	368 000
2027	368 000
Sous-total I	1 472 000
Entités non consolidées – administrées par l’OMS (CIRC, CIC, SHI, ONUSIDA et UNITAID)	
2024	92 000
2025	92 000
2026	92 000
2027	92 000
Sous-total II	368 000
Total général (OMS et entités non consolidées)	1 840 000

Les honoraires demandés pour la vérification (taux de l’indemnité journalière de subsistance et coût des voyages en avion) sont basés sur les tarifs en vigueur en octobre 2022. Les ressources déployées resteront les mêmes au cours des années suivantes, sauf en cas de variation du coût des voyages en avion et des taux de l’indemnité journalière de subsistance, qui ne devrait pas dépasser 5 % au besoin.

Nous avons pris en compte dans le calcul des honoraires demandés pour la vérification toutes les dépenses de secrétariat et autres services auxiliaires, les frais de voyage, l’indemnité journalière de subsistance pour les vérificateurs et les autres dépenses connexes. Nous supposons que l’OMS mettra à disposition des moyens tels que des locaux à usage de bureaux, les télécommunications et d’autres fournitures de bureau ; par conséquent, ces éléments n’ont pas été inclus dans les honoraires demandés pour la vérification. L’échéancier des paiements est le suivant : 20 % après la signature du contrat, 40 % au début de la mission et 40 % à la fin de la mission de vérification.

14. TRANSITION

La première année, l'approche de la vérification comprendra les éléments suivants :

- une discussion avec les commissaires aux comptes sortants (validation professionnelle) sur les difficultés éventuellement rencontrées lors des vérifications précédentes pour éviter de commettre les mêmes erreurs (le cas échéant) ;
- une réunion de transition de haut niveau réunissant les principaux responsables de la gestion financière, les commissaires aux comptes sortants et les responsables de notre équipe pour faire en sorte que nous ayons une bonne compréhension des opérations de l'OMS ;
- un examen des documents de travail des précédents commissaires aux comptes dans le cadre de la validation professionnelle et de l'examen des soldes d'ouverture ; et
- l'organisation d'une réunion avec le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS pour saisir la portée opérationnelle.

Nous resterons disponibles et réceptifs aux demandes d'informations de ce type, y compris pour la transmission de nos documents de travail au nouveau commissaire aux comptes qui serait nommé après nos quatre ans de mission.

ANNEXE 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES INDIQUANT LES HONORAIRES DEMANDÉS POUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES

Gouvernements proposant des candidats	Honoraires proposés pour la vérification des comptes (en USD) pour 2024-2027
Égypte	1 708 308
Inde	2 268 000
Kenya	1 862 731
République-Unie de Tanzanie	1 840 000

ANNEXE 7

**CONSEILS DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT D'EXPERTS DE
LA SURVEILLANCE AU SUJET DES CANDIDATURES**

Conformément à son mandat révisé,¹ le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a été prié par le Directeur général d'examiner les candidatures pour la nomination du Commissaire aux comptes et de donner des conseils à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023.

À la suite de la note verbale envoyée aux États Membres par le Secrétariat et examinée par le Comité, quatre candidatures ont été reçues avant la date limite fixée (24 novembre 2022) : République arabe d'Égypte, République de l'Inde, République du Kenya et République-Unie de Tanzanie.

Le Comité a examiné attentivement les quatre propositions reçues en tenant compte des éléments suivants, énoncés dans le rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration en janvier 2023 :²

- a) indépendance ;
- b) qualifications et compétences du personnel ;
- c) expérience et capacités ;
- d) stratégie en matière de dotation en personnel ;
- e) approche et stratégie de vérification ;
- f) coût ;
- g) transition.

Le Comité a constaté avec satisfaction que les quatre candidatures couvraient globalement les éléments énoncés dans la note verbale, y compris les engagements en faveur de la continuité de l'équipe de vérification et de la diversité de genre, avec quelques différences en ce qui concerne le degré d'expérience pertinente, les capacités et les coûts. Ces différences sont détaillées ci-après. Dans le domaine de la stratégie en matière de dotation en personnel, les quatre candidats doivent prévoir de façon plus précise la façon dont cette stratégie serait mise en œuvre.

République arabe d'Égypte

La proposition de l'Égypte contient les renseignements demandés dans la note verbale.

Elle met en avant une certaine expérience de la vérification des comptes d'organisations internationales extérieures au système des Nations Unies, y compris d'une organisation qui a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public. Le candidat a de l'expérience dans la vérification des

¹ EB150/43 – paragraphe 4 g).

² EBPBAC37/2 – paragraphe 26.

systèmes de santé au niveau national. La proposition contient moins d'informations sur l'expérience de l'équipe dans les domaines du contrôle de gestion et des missions de transition. La proposition ne présente pas l'ensemble de l'équipe de vérification et fournit peu d'informations sur son programme de perfectionnement du personnel et d'amélioration de la qualité.

Les honoraires demandés pour la vérification des comptes pour la période 2024-2027 sont les plus bas, environ 1,7 million USD, soit légèrement inférieurs au coût de la période 2020-2023.

République de l'Inde

L'Inde, titulaire actuel, a présenté une proposition très complète et détaillée, reflétant sa connaissance de l'Organisation et démontrant sa capacité à continuer de s'acquitter de cette mission.

En outre, le candidat a souligné sa vaste expérience en matière de vérification des comptes auprès de plusieurs organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Toutefois, la proposition ne présente pas l'équipe de vérification au complet.

L'Inde a exposé les vastes capacités de ses personnels, qui bénéficient de programmes de perfectionnement bien établis.

L'approche du plan de travail présentée semble complète, mais en quelque sorte conceptuelle.

Le Comité a noté que les honoraires demandés pour la vérification des comptes pour la période 2024-2027 (environ 2,27 millions USD) sont plus élevés que les honoraires proposés par les autres candidats, et supérieurs également aux honoraires convenus avec cet acteur pour 2022-2023 (1,8 million USD).

En tant que titulaire actuel et en l'absence de toute lacune importante par rapport aux autres soumissionnaires, l'Inde serait en mesure d'assurer la continuité opérationnelle et l'efficacité des fonctions de vérification extérieure des comptes de l'OMS pour un deuxième mandat.

République du Kenya

La réponse contient des informations suffisantes sur les éléments demandés dans la note verbale.

En ce qui concerne l'expérience internationale, la proposition met l'accent sur les services de vérification fournis à des projets financés par les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales plutôt qu'auprès des organisations en tant qu'entité de vérification. La proposition souligne l'expérience du candidat en matière de vérification des comptes d'entités ayant adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public et les Normes internationales d'information financière. La proposition ne présente pas l'équipe de vérification au complet.

Enfin, le calendrier proposé peut poser problème, compte tenu de la complexité du travail requis et de la taille de l'équipe telle qu'elle est présentée dans la soumission.

Les honoraires demandés pour la vérification pour la période 2024-2027 (environ 1,86 million USD) cadrent avec les coûts pour la période 2020-2023 et la proposition de la Tanzanie.

République-Unie de Tanzanie

La proposition de la Tanzanie couvre toutes les informations demandées. En revanche, elle est plus succincte et moins détaillée que les propositions des autres candidats.

La Tanzanie a fourni des preuves de son expérience récente dans la prestation de services de vérification à des institutions, fonds et programmes des Nations Unies (y compris des grandes institutions). La proposition décrit l'expérience accumulée dans la vérification des comptes d'entités qui ont adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public. Peu d'informations sont présentées sur les programmes de perfectionnement du personnel et d'amélioration de la qualité.

Les honoraires demandés pour la vérification pour la période 2024-2027 (environ 1,84 million USD) cadrent avec les coûts pour la période 2020-2023 et la proposition du Kenya.

= = =